



Conseil Municipal

Visioconférence

Séance du lundi 28 mars 2022 – 18 heures

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du
lundi 28 mars 2022 – 18 heures

Date de la convocation : 22 mars 2022

Le compte-rendu de séance a été affiché le : 11 avril 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON-LE LOHER, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Alexa LAURIOL, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOJET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY-LAHOIRE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIU, M. Jérôme MARBOT, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Marion BUSSY.

Étaient représentés :

M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. François BAYROU), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à Mme Camille LE DELLIU), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Jean-François BLANCO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), M. Tuncay CILGI (pouvoir à Mme Marion BUSSY).

Étaient excusés :

M. Patrice BARTOLOMEO, M. Laurent JUBIER.

Secrétaire de séance : Mme Camille Le Delliou

SOMMAIRE

AFFAIRES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 décembre 2021

N°	Pages
1.	Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.....
2.	EPFL : cession par l'EPFL d'un ensemble immobilier situé rue du Moulin à Pau au profit de Domofrance.....
3.	Rue Montaigne : cession des parcelles cadastrées section EL n°478, 479, 480, 483 et 539 à la Société Axias.....
4.	Idron – Chemin Salié : cession à Pau Béarn Habitat de la parcelle AL n°18 pour l'extension du Clos des Lys.....
5.	Abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les opérations réalisées en Bail Réel Solidaire (BRS).....
6.	Fixation des taux d'imposition 2022.....
7.	Révision libre de l'attribution de compensation de la Ville de Pau.....
8.	Gestion et animation du complexe de pelote par voie de délégation de service public : approbation de l'avenant n°1.....
9.	Groupement de commandes permanent pour des prestations de diagnostic et d'élaboration de dossiers d'indemnisation dans le cadre de travaux d'aménagement.....
10.	Groupement de commandes d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine des ouvrages d'art – Avenant 1 de modification du périmètre des prestations
11.	Financement du centre de vaccination Covid-19 – Contrat d'objectifs et de moyens 2022 avec l'Agence Régionale de Santé.....
12.	Mise en valeur des façades : attribution d'aides financières.....
13.	Mise en place d'une commission d'indemnisation à l'amiable dans le cadre des opérations d'aménagement de l'entrée Est et des espaces publics du quartier de la Monnaie.....
14.	Création d'une commission d'indemnisation amiable dans le cadre des travaux de requalification de la rue Louis Barhou dans sa partie comprise entre la rue Saint-Louis et la rue Alfred de Lassence.....

N°	Pages
15. Haute Route Pyrénées 2022 : signature d'une convention tripartite avec la Haute Route SA et Pau Pyrénées Tourisme.....	
16. Accueil du CIC - Tour Féminin International des Pyrénées : signature d'une convention avec l'association française des coureuses cyclistes et la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées.....	
17. Conventonnement à l'expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée.....	
18. Aide exceptionnelle à l'association « Roulements habiles ».....	
19. Convention de partenariat triennale entre la Ville de Pau et Ecocène en faveur de la promotion de l'éducation à l'environnement sur le territoire communal.....	
20. Plan de gestion de la forêt de Bastard.....	
21. Mise à jour du règlement sur le temps de travail.....	
22. Composition du Comité Social Territorial.....	
23. Renouvellement de la convention de mise en commun de moyens humains entre la Ville de Pau, la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées et le Centre Communal d'Action Sociale pour l'organisation des élections politiques.....	
24. Transformation de postes – modification du tableau des effectifs.....	
25. Mise à jour des fonctions du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.....	

M. le Maire :

Monsieur le Maire procède à l'appel (voir page1).

Bien, merci à tous, le quorum est largement atteint comme nous savons.

Désignation du secrétaire de séance.

M. le Maire :

Le secrétariat de séance, c'est Camille Le Delliou qui en aura la responsabilité.

Madame Camille Le Delliou est désignée secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal de la séance du lundi 13 décembre 2021.

M. le Maire :

Nous devons adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 décembre.

Il n'y a pas d'observations, il est adopté.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du lundi 13 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire :

Je dis pour ceux qui le connaissaient que l'on a appris le décès d'Alain Couzinier qui a travaillé beaucoup avec nous, qui avait travaillé beaucoup avec moi au conseil départemental et puis, qui a fait beaucoup de missions avec nous pour nous aider à définir des équipements. Il était ingénieur de la Ville de Paris. Il a, hélas, disparu ce matin et donc on a une pensée pour sa famille.

Un petit mot sur la solidarité locale avec l'Ukraine qui a entraîné un grand mouvement de mobilisation.

On a eu plus de 100 bénévoles mobilisés. Les services ont beaucoup participé, le centre d'appel aussi. On a recueilli 188 palettes de dons. Je ne sais pas si vous voyez ce que cela fait parce que chaque palette représente plus de 5 m³ de dons et donc cela représente plus de 6 poids lourds de 19 tonnes qui ont été offerts par nos concitoyens. Il reste des surplus notamment en matière de vêtements que l'on dirigera vers les réfugiés ukrainiens, soit qui sont là, soit qui arriveront. On a mis en place une ligne téléphonique, une adresse mail. Le centre des dons au Parc des Expositions a été ouvert pendant 3 semaines et il peut être réactivé à tout moment sur demande de la protection civile.

On a mis en place une procédure de scolarisation, une prise en charge accélérée pour la maternelle et le primaire. Il y a 100 places disponibles et des enfants déplacés ukrainiens sont déjà accueillis en classe et vous voyez que pour l'année prochaine, cela veut dire aussi que nous devons penser à une augmentation du nombre d'élèves scolarisés. L'OGFA va recevoir une subvention de la part du CCAS afin de pouvoir offrir des titres de transport.

Très grand succès des engagements d'hébergement citoyen : plus de 580 foyers ce matin je crois, 63% de l'agglomération, 30% de Pau se sont proposés à ce jour. Le 115 intervient en urgence, aussi bien à l'hôtel que dans les bâtiments offerts par la municipalité. Et l'engagement d'hébergement citoyen est de 3 mois au minimum et ce sur quoi je vous demande d'insister ou ce dont j'espère que vous l'aurez présent à l'esprit c'est : qu'est-ce qui se passe au bout des 3 mois ? Donc, on doit organiser des relais, il faut que nous ayons les 3 premiers mois et puis, après 3 mois ensuite parce que vous voyez bien que l'on ne peut pas demander aux familles de prendre en charge au-delà d'une certaine période, autrement cela entraînerait lassitude et des tensions parfois. Donc, ce que nous avons à organiser c'est le relais des familles pour que chacun prenne sa place dans le temps parce que ce que je crains, et je ne suis pas le seul à le craindre, c'est que cette guerre ne finisse pas demain matin. Cette guerre va être une guerre, on peut le craindre, qui aura des conséquences durables et qui aura des séquences durables et des conséquences durables.

Donc, ce sont les services civiques, qui travaillent avec nous, qui se sont rendus au domicile des volontaires pour exercer les contrôles de rigueur. La ville est en contact avec la préfecture afin de faciliter l'accueil des déplacés ukrainiens et suivre l'évolution de la modalité de prise en charge de ces derniers.

Et enfin, une association a été créée, qui s'appelle « VESNA » - Vesna cela veut dire le printemps - notamment au niveau du lien social et une salle leur a été prêtée et c'est donc très important.

J'ai été très ému par la mobilisation spontanée et par le nombre de personnes qui ont participé aux petits événements. Comme vous le savez, nous avons installé les couleurs ukrainiennes sur l'Hôtel de Ville et je pense que ce sont des petits signes mais cela montre à quel point cette situation est pour beaucoup d'entre nous une situation douloureuse pour ne pas dire insupportable. Et donc, nous voilà avec quelque chose qui était proprement inimaginable, c'est le retour de la guerre de conquête sur le sol européen ; ce que, jamais aucun d'entre nous n'avait imaginé ! On pouvait imaginer des tensions, on l'a vu en Arménie par exemple, mais on ne pouvait pas imaginer à quel point cette décision, qui est une décision sans aucun signe d'agression ou même d'aucune entorse aux frontières. Ce n'est en rien de la légitime défense ! C'est purement et simplement un mouvement d'agression de la part de la Russie et de son dirigeant.

Bien, je voudrais aborder maintenant la question des rythmes scolaires.

Mme CAMELOT :

Pardon, Monsieur le Maire, j'avais une question.

M. le Maire :

Qui est...

Mme CAMELOT :

Emmanuelle Camelot.

M. le Maire :

Oui, allez-y !

Mme CAMELOT :

Oui, je voulais vous demander : est-ce que sont prévus des dispositifs pour leur permettre d'acquérir un niveau de survie en français pour les adultes et concernant les enfants, les intégrer dans les écoles paloises, bien sûr, mais est-ce qu'il y a aussi un dispositif qui est prévu pour un apprentissage linguistique rapide ?

M. le Maire :

Bien sûr, puisque l'association « VESNA » qui veut dire le printemps où l'on voit que les racines sont les mêmes, ma chère collègue, puisque c'est la même racine que le mot latin qui veut dire le printemps. Et donc, cette association, qui comprend aussi des ukrainiens qui étaient en France, j'espère qu'elle va nous aider. En tout cas, je suis tout à fait prêt à ce que l'on mette un groupe de travail en place sur cette question de l'apprentissage du français et de la transmission du français qui, comme vous l'imaginez, est pour moi très importante.

Donc, vous savez que l'on a conduit toute une concertation sur les rythmes scolaires, comme je l'avais promis, pour regarder quelle était la situation. Alors, c'est très simple, enfin c'est très simple, non, c'est très complexe parce que les enseignants se sont massivement prononcés en faveur de la semaine des 4 jours, les agents municipaux se sont massivement prononcés pour le maintien des 4 ½ jours et du côté des parents, 51% se disent satisfaits du rythme actuel et à peu près le même nombre souhaite une semaine à 4 jours. Et la participation a reculé de 10 points, en particulier dans les écoles qui accueillent des élèves avec des situations socio-culturelles un peu difficiles.

Donc, on a réuni tous les acteurs du projet éducatif. On a mis en place des échanges, des représentants des enseignants, des personnels municipaux, des parents d'élèves, des partenaires culturels et sportifs, la Caisse d'Allocations Familiales, la jeunesse et les sports, la Cité Éducative, les inspecteurs de l'Éducation Nationale ont exprimé des positions, toutes de bonne foi, toutes enthousiastes et toutes contradictoires, comme je le craignais. Et donc, on en vient maintenant à la décision. Je regrette que les fédérations de parents d'élèves invitées ne soient pas venues à cette table ronde.

Et donc, je voudrais vous dire comment notre réflexion s'est orientée. C'est assez simple, il y a des arguments dans les deux sens et j'y suis, comme vous le savez, d'autant plus sensible puisque c'est moi comme Ministre de l'Éducation qui ai inventé la semaine de 4 jours et c'est moi comme Maire de Pau qui ai maintenu la semaine de 4 ½ jours. Donc, je sais très bien qu'il y a des arguments dans un sens ou dans l'autre. Ce qui a guidé notre réflexion et ce qui conduit à notre décision, c'est que l'on a mis en place un système très performant de périscolaire depuis des années, avant même la réforme, que c'est un système qui s'est structuré, les animateurs sont tout à fait remarquables et tout à fait engagés et la situation de cette organisation du périscolaire est, je crois, une des fiertés et beaucoup de parents ont exprimé leur satisfaction devant cette organisation. Cela c'est le premier argument.

Que se passerait-il si on allait à la semaine de 4 jours ? Eh bien, ce qui serait rendu obligatoire, c'est le licenciement des animateurs. Entre 60 et 80 animateurs devraient être licenciés et je trouve que le travail qu'ils font montre que cela n'est pas très juste, cela c'est le premier point.

Deuxième point, il se trouve que ces animateurs, nous avons mis en place un processus contre la précarité de manière que l'on puisse sortir - Véronique le sait bien qui hoche la tête - peu à peu de ces contrats précaires pour entrer dans des contrats qui soient plus sûrs, plus sécurisés comme on dit pour eux et je trouve que c'est aussi une bonne chose.

Troisièmement, quels sont les élèves qui sont les plus concernés ? Les élèves qui sont les plus concernés et qui devraient nous importer le plus, c'est les élèves des milieux sociaux les plus fragiles. Je n'ai aucun doute que si les parents sont pour l'un d'entre eux en situation de rester à la maison avec les élèves, tout cela est tout à fait positif. On peut profiter de ce mercredi matin libéré pour avoir des activités, une vie familiale, tout cela est tout à fait vrai. Mais qu'est-ce qui se passe lorsqu'il s'agit d'une maman célibataire, qui travaille tôt le matin et qui va devoir confier ses enfants et qui est en situation, évidemment, difficile ? C'est à eux que je pense et c'est pour moi la principale raison aussi de prendre en compte ces arguments d'autant que, ce qui est très souvent avancé, c'est la question de la fatigue des enfants. Mais ces familles-là, la fatigue sera la même puisqu'il faudra conduire ces enfants soit en garderie, soit au centre social.

Et donc, pour moi, tout ceci plaide puisque c'est 50/50, tous les arguments sont partagés à peu près avec le même nombre de défenseurs. C'est 50/50 et pour éviter tous ces licenciements et pour éviter la situation difficile de ces familles, avec évidemment tout ce qui va avec, le petit déjeuner. Il me semble qu'il est plus raisonnable de conserver, en tout cas pour l'instant, cette semaine des 4 ½ jours, ce qui est aussi une manière de rendre hommage aux animateurs et au travail qui a été fait pour le périscolaire dans notre ville.

Voilà l'idée et la réflexion que nous avons conduites.

Fabienne Cara...

Mme CARA :

Bonsoir, Monsieur le Maire.

Moi je voudrais réagir à votre annonce, donc, sur les rythmes scolaires. Vous avez donc tranché, Monsieur le Maire, vous vous êtes positionné, donc, ce soir en faveur de la semaine à 4 ½ jours. Donc, je constate que vous n'avez pas voulu suivre la majorité des enseignants et les 54% de parents...

M. le Maire :

Madame Cara !

Mme CARA :

Oui ?

M. le Maire :

Je ne suis pas Maire d'une catégorie, je ne suis pas Maire des enseignants. Je suis le Maire de toutes les catégories : des enseignants, des animateurs et des parents d'élèves. Et si vous voulez bien faire la somme de ce que représente dans cette consultation les animateurs et les parents d'élèves, alors, vous constaterez que c'est plutôt une majorité. Il est vrai que les enseignants ne sont pas sur cette ligne pour des raisons que l'on comprend très bien et que je ne vais pas mettre en cause ; encore une fois, c'est moi qui avait inventé cette organisation de la semaine.

Mme CARA :

Voilà, je poursuis juste. Donc, Pau restera donc la seule ville de l'agglomération à 4 ½ jours.

Lors de mon intervention du 27 septembre dernier, je vous avais alerté sur les risques d'une simple consultation. Aujourd'hui, je pense que cette décision va laisser un petit goût inachevé pour 3 raisons :

- la 1^{ère} c'est la faible participation au niveau des parents. Avec 56% de participation, moi je trouve que cela questionne le format de la consultation et de son accessibilité.
- la 2^{ème} raison c'est le groupe de travail. Alors, certes hein, qui a eu le mérite d'être mis en place mais hormis les représentants élus, ni les enseignants, ni les familles de Pau, les principaux concernés par la modification, n'ont été invités.
- Et enfin, la 3^{ème} raison. Les grands oubliés de cette consultation, Monsieur le Maire, ce sont les enfants. Alors, je conçois hein, on n'aurait certainement pas réussi à mettre tout le monde d'accord, mais ils auraient pu nous éclairer davantage sur comment ils vivaient, eux, ces rythmes.

Donc, je trouve vraiment dommage, je pense sincèrement qu'il aurait fallu faire autrement et se donner les moyens de mettre en place une réelle réflexion collective.

M. le Maire :

Et si vous avez des idées pour que dans l'avenir, pas l'année prochaine hein, on puisse améliorer la concertation, moi je suis tout à fait prêt à le faire. Mais vous voyez bien, les familles que j'évoque, familles monoparentales, mères qui travaillent à l'extérieur et souvent très tôt dans la journée, qu'est-ce que vous faites des enfants ? Eh bien, il faut les lever à la même heure et donc, tout l'argument de la fatigue tombe et vous voyez bien à quel point vous vous trouvez dans une situation où ces enfants seront d'une certaine manière les sacrifiés de cette organisation de la semaine. Moi, j'ai la charge de toutes les familles mais j'ai en particulier la charge, en tout cas je me sens la charge, des familles les plus fragiles, celles qui n'ont pas grand chose pour organiser différemment, améliorer différemment l'emploi du temps de leurs enfants. Et pour moi, c'est celles-là qui sont prioritaires et je pense que celles-là sont très massivement pour que l'on garde cette organisation.

Olivier Dartigolles...

M. DARTIGOLLES :

Merci, Monsieur le Maire.

Bon, d'abord vous l'avez dit en propos liminaires, c'est un sujet complexe avec des contradictions et où on doit prendre garde, je crois, à ne pas, et vous ne l'avez pas fait d'ailleurs, opposer l'ensemble des acteurs de la communauté éducative comme on a l'habitude de le dire.

Moi, je suis très sensible sur cette question à une dimension. Ce qu'a révélé la crise sanitaire dans sa dimension éducative c'est-à-dire, c'est un sujet que j'ai souvent évoqué, bien sûr, avec l'école qui est restée ouverte et je crois qu'il faut tirer un grand coup de chapeau à l'ensemble des personnels, aux enseignants qui ont eu beaucoup d'inventivité, d'imagination, de pugnacité pour assurer la continuité pédagogique. Dire que dans notre pays, les inégalités scolaires restent le reflet des inégalités sociales et que c'est un fléau. C'est pourquoi, il me semble que le temps passé par les élèves à l'école est un temps ô combien positif pour l'ensemble des élèves, bien évidemment, mais pour ceux d'origine très modeste, pour les enfants des quartiers populaires. Et moi je vous le dis, il m'arrive d'être, et c'est mon travail d'élu, opposé à certaines de vos décisions, de vos réflexions, parfois. Mais je connais des gamins d'amis de quartiers populaires palois dont les enfants s'épanouissent et ont un accès à la découverte, à de la sensibilisation, s'ouvrent à un autre imaginaire grâce aux activités périscolaires qui sont proposées. Et quand une collectivité fait cela, elle fait bien plus que de proposer du périscolaire, elle forme des jeunes citoyens et elle permet à des familles que leur enfant accède à des choses dont il serait privé s'il n'y avait pas cette intervention des éducateurs et des personnes qui interviennent dans le périscolaire. Et j'avais pu le dire sous une autre mandature, j'étais très préoccupé par la précarisation de ces métiers. Je crois d'ailleurs qu'il faudrait nationalement un grand service public du périscolaire. Mais à Pau, vous avez obtenu des résultats très positifs pour pérenniser, pour assurer un statut et un temps si ce n'est long, un temps à ces éducateurs parce que vous ne pouvez pas faire un bon travail auprès d'enfants si vous avez la boule au ventre, savoir ce que votre contrat deviendra dans les 3 mois.

Alors, moi je le dis aux enseignants, je peux comprendre - je connais tous ces débats par cœur et j'ai des amis qui sont enseignants et donc j'ai eu de longues discussions, j'ai envie de dire, très passionnées sur ce sujet-là - mais par les temps que nous traversons, pour moi, les 4 ½ jours c'est véritablement pour les enfants, pour l'ensemble des enfants, mais pour ceux d'origine modeste, un avantage très important, une marche qui leur est donnée vers des lendemains plus sûrs pour eux. Et donc, c'est un sujet qui me touche beaucoup, c'est pour cela que je suis favorable aux 4 ½ jours. En disant cela, je sais que je vais me faire beaucoup d'inimitié peut-être dans le monde enseignant palois mais je l'assume, parce qu'à un moment donné il faut aussi assumer ; et peut-être que l'on pourra reconsidérer ces sujets-là dans une autre période. Mais aujourd'hui, au regard des deux ans que l'on a passés de crise sanitaire, de tout ce que cela a bouleversé, je pense que c'est quelque chose d'important que de le sécuriser.

Et enfin, je préfère qu'en effet, même si elle n'est pas bien sûr aboutie, tout cela est très compliqué, le niveau de participation justement dans les quartiers populaires est préoccupant et j'espère que cela ne veut pas dire d'autres choses pour des échéances qui arrivent, mais au moins, on a pu s'éviter l'intervention de cabinets privés de conseil, ce qui est déjà une très bonne chose.

Merci.

M. le Maire :

Monsieur Dartigolles, si vous trouvez chez moi des cabinets privés, venez me trouver. Je vous assure que nous en discuterons ensemble, ce n'est pas du tout ma pratique.

Non mais, vous voyez derrière moi, il est marqué « Capitale Humaine ». Capitale Humaine cela veut dire que l'on se préoccupe naturellement des plus fragiles, d'abord des plus fragiles. Et la situation, que vous décrivez des enfants issus de milieux socio-culturels plus en difficultés que d'autres, justifie je crois et, aussi, le fait que 60 ou 80 animateurs du périscolaire vont être en voie de solidification de leur contrat et pas relevant de licenciement, est aussi quelque chose qui est à prendre en compte.

Béatrice Jouhandeaux...

Mme JOUHANDEAUX :

Oui, Monsieur le Maire.

Alors, bon, pour une fois je suis tout à fait d'accord avec ce que vient de dire Olivier Dartigolles. Et je voudrais témoigner ici parce que, et Françoise Marteel je pense est bien d'accord avec moi, nous qui siégeons tous les lundis matins à...

M. le Maire :

Béatrice, j'ai dit à Françoise Marteel que je lui donnerai la parole quand tous les intervenants seront passés.

Allons-y !

Mme JOUHANDEAUX :

...nous qui siégeons, je disais, tous les matins à la commission solidarité urgence sociale, combien nous sommes sollicités par, souvent, ces jeunes mamans qui sont en recherche d'emploi et qui, s'il n'y avait pas la semaine de 4 ½ jours, s'il n'y avait pas le périscolaire, auraient beaucoup de difficulté pour se déplacer pour aller chercher cet emploi. Et c'est les enfants qui seraient sacrifiés, ballottés d'un côté et de l'autre. Et combien je trouve important justement et comme vous le disiez, Monsieur le Maire, combien c'est humain de considérer d'abord ces personnes-là qui en ont le plus besoin par rapport aux autres qui veulent peut-être plus un confort de vie qu'autre chose.

M. le Maire :

Moi je comprends, aussi, qu'une famille qui le peut est heureuse d'avoir ses enfants le mercredi mais ce n'est pas les plus fragiles. Et les enseignants, aussi, à juste titre, ils pensent à leur propre famille mais on est obligé de trancher dans ce sens-là.

Jérôme Marbot...

M. MARBOT :

Oui, merci, Monsieur le Maire.

Sans trop rajouter au débat, moi je ne questionne, absolument, pas la légitimité des raisons qui vous ont poussé à ce choix-là et je les entends parfaitement. J'entends, aussi, ce que dit Fabienne Cara sur les modalités de la concertation sur un sujet qui est très compliqué qui, vous l'avez fort justement rappelé, peut donner lieu à des expressions contradictoires et, parfois, très antagonistes voire très opposées. Peut-être, aurait-il été utile que les modalités de la concertation soient établies à l'avance. Parce que là, on a lancé une concertation par un questionnaire avec des pourcentages qui sont sortis de ce questionnaire qui ont pu faire croire à une sorte de votation, ce qui n'était pas forcément le cas puisqu'il s'agissait essentiellement, si j'ai bien compris, de prendre le pouls de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative. Mais de ce fait là, cela peut créer un certain nombre de frustrations. Et c'est vrai que nous avons évoqué lors des précédents conseils municipaux, le fait de pouvoir associer à cette consultation, éventuellement des scientifiques, pourquoi pas des spécialistes de la concertation publique qui obéit à des méthodes, à des règles, à des étapes qui sont précisément définies et sur lesquelles un certain nombre de scientifiques et d'experts se sont penchés depuis des années pour définir des méthodes très précises avec la définition à l'avance des étapes et notamment des méthodes de décisions finales. Et de ce point de vue-là, notre concertation manque peut-être un peu de cela, ce qui va sans doute produire des mécontentements par rapport à la décision que vous annoncez ce soir et il nécessitera encore plus d'explications en aval de cette décision ; c'est peut-être un peu dommage.

En tout cas, dont acte sur votre décision d'aujourd'hui. Et moi, j'aurais tendance à dire, pour conclure, que c'est aussi un travail qui se mène sur le long terme. Vous avez engagé, effectivement, avec les animateurs périscolaires et avec l'ensemble de la communauté éducative des actions qui sont de qualité, il faut le dire et le reconnaître, et que ces actions-là et le fruit de ces actions-là vis-à-vis de l'ensemble des populations enfantines et particulièrement, effectivement, des populations les moins favorisées se mesurent aussi à long terme. Et donc, si on peut faire ce travail d'évaluation qualitative de ce qui va se faire sur plusieurs années, je crois que nous sommes dans la bonne voie.

M. le Maire :

Monsieur Marbot, merci beaucoup.

La seule chose où je serais en désaccord avec vous, c'est que je n'ai pas envie de confier à un cabinet d'audit extérieur ce type de concertation. Il y en a...

M. MARBOT :

Ce n'est pas un cabinet d'audit extérieur, Monsieur le Maire. Vous avez la Commission Nationale du Débat Public qui est un organisme public et qui a des travaux sur la concertation qui sont formidables.

M. le Maire :

Excusez-moi, je sais exactement ce que je dis. Il y a beaucoup de cabinets qui se prétendent experts et scientifiques et moi j'estime que nous sommes assez grands, les uns avec une expérience d'enseignant, une expérience de responsabilité dans l'Éducation Nationale, les autres comme parents d'élèves, les 3^{èmes} comme associatifs, pour nous faire un avis nous-mêmes. Et ce n'est pas au moment où tout le monde pleure ou en tout cas regrette, déplore l'utilisation de ce genre de cabinet que je vais y recourir. J'essaie que nous soyons complètement en responsabilité et pas que nous nous déchargions de nos responsabilités.

M. MARBOT :

Vous avez des administrations publiques qui font parfaitement le travail, Monsieur le Maire.

M. le Maire :

Oui, mais ce n'est pas ce que vous avez dit, excusez-moi !

M. MARBOT :

Si, si, je parlais, par exemple, de la Commission Nationale du Débat Public qui sont des experts de la concertation publique qui peuvent accompagner les collectivités dans la mise en place d'une concertation. Donc, il ne s'agit pas d'aller faire appel à des cabinets ou à des officines.

M. le Maire :

À la différence de vous, Monsieur Marbot, j'estime que, élus, nous avons une expérience de la concertation, c'est notre travail, c'est notre responsabilité.

Madame Bussy...

Mme BUSSY :

Oui, merci, Monsieur le Maire.

Bon, mais je suis évidemment d'accord pour dire que ce qui est fondamental, c'est de privilégier l'intérêt de l'enfant et, évidemment, des plus fragilisés donc des familles issues de quartiers populaires, des familles les plus précaires, bien entendu. Alors, je serais assez d'accord avec Jérôme Marbot pour dire que peut-être que la concertation n'a pas été, disons, suffisamment loin. C'est, je pense, le sentiment qu'ont les enseignants et c'est vrai que la faible participation des familles, peut-être, doit nous interpeller sur, disons, l'aboutissement de cette concertation.

Alors, après, sur la question du rythme scolaire, en fait, moi ce que j'entends des enseignants c'est que j'aimerais quand même, enfin, que l'on se dise que l'on ait confiance dans les enseignants qui sont avant tout soucieux, évidemment, des enfants et des élèves et de l'apprentissage. Je pense que, en fait, s'ils se prononcent majoritairement en faveur de la semaine des 4 jours, c'est par souci de l'élève, en fait. C'est parce qu'ils les voient arriver le jeudi matin et les élèves sont fatigués, ils ne sont plus réceptifs aux apprentissages et donc ils estiment qu'une pause du temps scolaire - et je vais revenir, peut-être que l'on peut dissocier le temps scolaire du temps périscolaire à cet égard - semble nécessaire pour les enfants pour mieux se déployer dans les apprentissages tout au long de la semaine. Sachant que si on passe de 4 ½ jours à 4 jours, de toute façon, le temps scolaire reste le même, c'est la répartition du temps qui est différente. Il me semble que de ce fait, le temps périscolaire peut aussi rester le même et être réparti différemment. À savoir que par exemple, on peut, en maintenant évidemment les emplois des animateurs périscolaires parce que c'est aussi important et que cela a été dit il y a un travail de qualité qui est fait, accueillir les enfants le mercredi matin par exemple, dans les temps périscolaires en fait à l'école, voilà.

Aussi, peut-être, si les enfants, j'avance cette possibilité, ont besoin d'une pause du mercredi dans le temps scolaire, on peut envisager de faire la demi-journée le samedi matin par exemple. Ce qui fait que l'on reste sur 4 ½ jours mais qu'il y a une pause du mercredi, ce que revendiquent les enseignants. Et je ne pense pas du tout que les enseignants, comme cela a été sous-entendu, pas par vous, Monsieur le Maire, mais Béatrice Jouhandeaux, j'entends que vous disiez que les enseignants étaient soucieux de ne travailler que 4 jours, en fait, je ne crois pas du tout que c'est cela parce que leur travail reste le même. Moi, je suis professeur de Philosophie en lycée, bon, sauf que je travaille sur 5 jours mais je pourrais travailler sur 4 jours, sur 3 ½ jours, mon temps de travail serait le même en fait parce que dans les temps hors-temps avec les étudiants, les élèves, les enfants en fait, il y a du travail et qui se répartit différemment. Je crois qu'il ne faut pas prendre cette question à la légère. Et ce que disent les scientifiques aussi, c'est que les enfants sont plus réceptifs à l'apprentissage dans des longues matinées, donc, "ok" pour des longues matinées, etc, mais 4 par semaine c'est déjà beaucoup pour les enfants, enfin bon.

Tout cela pour dire que je ne pense pas que l'on puisse, enfin, je pense que l'on peut essayer, pourquoi pas plus tard, mais de réfléchir plus loin tout en pensant aux catégories populaires à une pause du mercredi du temps scolaire pour que les enfants soient mieux dans les apprentissages.

M. le Maire :

Madame Bussy, alors, deux choses.

D'une part, je suis tout à fait prêt à retenir votre proposition des 4 ½ jours comprenant le samedi matin. C'est une proposition que l'on peut tout à fait discuter, tout à fait étudier. Je ne sais pas si les enseignants seront « pour », mais au moins c'est une proposition qui permet de nourrir le débat et j'espère de le faire avancer.

Parce que deuxièmement, donc, je suis tout à fait prêt à retenir pour les concertations ultérieures cette proposition-là, que l'on fasse les 4 ½ jours sur toute la semaine du lundi au samedi. Encore une fois, cela mérite, on verra quels sont les arguments « pour » et les arguments « contre ». Je ne suis pas sûr que cela entraîne l'adhésion mais on va voir.

Quant à l'argument pédagogique principal, alors, tous les observateurs sont d'accord pour dire que c'est le matin que l'acquisition des connaissances se fait le mieux. C'est pourquoi, en dehors de la proposition du samedi matin que vous avez faite et qui je le répète mérite qu'on l'examine, je ne sais pas si les parents seront « pour » et si les enseignants seront « pour », mais on le verra, en dehors de cette proposition-là, c'est la semaine de 4 ½ jours qui en rend le plus compte. Et vous oubliez les animateurs ! Tout le monde, plusieurs d'entre-vous on dit : « On pourrait faire la semaine de 4 jours sans supprimer les postes ». Non ! On ne peut pas, tous les moyens sont pour la semaine des 4 ½ jours. Si nous faisons 4 jours, les moyens disparaissent et donc les postes disparaîtraient. Et moi j'ai le souci de ces garçons et de ces filles qui se sont engagés et qui font des efforts très considérables d'imagination pour apporter quelque chose de précieux aux élèves.

Madame Camelot...

Mme CAMELOT :

Oui, merci, Monsieur le Maire.

Pour rebondir sur la proposition de Marion Bussy, le samedi matin cela me paraît assez peu réaliste compte-tenu de la diversité des familles, aujourd'hui, et notamment je pense à tous ces enfants qui vont passer le week-end chez l'autre parent. Mais ça n'était pas à ce sujet-là que je voulais réagir.

Juste, je souhaiterais rappeler que, nulle part ailleurs dans le monde, le temps scolaire n'est pas identique tous les jours de la semaine. C'est une spécificité franco-française et je pense que c'est une assez bonne piste de réflexion.

Et, par ailleurs, je voudrais, donc...

M. le Maire :

Vous voulez dire 5 jours ?

Mme CAMELOT :

Oui, dans les autres pays, les 5 jours sont identiques donc les journées sont plus légères mais les 5 jours de temps scolaire sont identiques. Cette histoire du mercredi est réellement franco-française et n'existe pas dans les autres pays du monde, et je pense que c'est vraiment une piste de réflexion compte-tenu des classements que l'on peut voir régulièrement.

Alors, par ailleurs et vraiment par ailleurs, je voudrais soulever une problématique...

M. le Maire :

Votre proposition - vous avez dit ce que vous pensiez et je crois que vous avez raison sur la proposition de Marion Bussy, de faire travailler le samedi matin - c'est 5 jours ?

Mme CAMELOT :

Ah, mais cela ne pourrait se faire qu'au niveau national. Mais moi je suis pour que nous soyons alignés, nous, les français, sur les autres pays du monde et en particulier sur les autres pays européens, c'est-à-dire 1 journée.

M. le Maire :

Votre proposition c'est 5 jours complets de travail ?

Mme CAMELOT :

Absolument ! Comme cela se fait dans tous les autres pays d'Europe avec des journées plus légères, bien sûr, et des apprentissages spécifiques l'après-midi...

M. le Maire :

Plus légère d'une heure ?

Mme CAMELOT :

Oui, c'est une proposition. Je rapporte juste ce qui se passe dans les autres pays du monde et je pense que c'est une piste de réflexion. Il n'y a pas de raison que tous les autres pays du monde soient moins compétents que nous.

M. le Maire :

Donc, vous proposez que l'on travaille aussi le mercredi après-midi ?

Mme CAMELOT :

Oui. Je ne peux pas le proposer, Monsieur le Maire, parce que je ne suis pas Ministre de l'Éducation Nationale et du moins pas encore. Mais si je l'étais, je pense que je ferais une proposition en ce sens. Mais ce que je souhaiterais dire aussi...

M. le Maire :

...Inaudible...

Mme CAMELOT :

J'ai l'habitude d'assumer les positions qui sont les miennes, voilà.

Ce que je voudrais dire également, et là sur un tout autre sujet, c'est que je voudrais soulever une problématique pour laquelle, hélas, nous n'avons pas de solution puisque nos institutions sont ce qu'elles sont. Mais je trouve vraiment regrettable que ce genre de prise de position et de décision ne puissent être prises à l'échelle de l'agglomération. Parce qu'il y a une porosité qui est très très grande entre les paloises et les habitants de l'agglomération et je pense que cela pose des difficultés personnelles aux familles, parfois, que les écoles de l'agglomération soient majoritairement, même je pense toutes ou quasi-toutes, à 4 jours alors que les écoles paloises sont à 4 ½ jours. Et cela, il me semble qu'il faudrait que nous essayons de travailler dans un sens d'harmoniser le rythme scolaire au moins sur l'agglomération.

M. le Maire :

Madame Camelot, d'abord hélas, enfin ou hélas ou heureusement, je ne sais pas qu'elle est la bonne appréciation, c'est la loi qui oblige les maires à faire ce choix.

Deuxièmement, vous savez pourquoi les autres communes de l'agglomération ont choisi la semaine de 4 jours.

Mme CAMELOT :

Je le sais, purement financièrement.

M. le Maire :

L'investissement pour le périscolaire est un investissement à prendre en considération, il est lourd. Et c'est la raison pour laquelle, dès que la possibilité en a été ouverte, les autres communes de l'agglomération sont passées à la semaine de 4 jours ; comme cela c'est fini d'avoir à prendre la charge financière du périscolaire.

Nous, heureusement, enfin heureusement, je crois que c'est heureux, nous avons d'autres considérations et d'autres critères.

Françoise Marteel...

Mme MARTEEL :

Oui, Monsieur le Maire, chers collègues, j'ai évidemment écouté tout ce qui a été dit. Je voulais revenir sur quelques points.

Donc, effectivement, ce n'était pas un vote mais une consultation qui avait été faite auprès des différents acteurs du territoire, enfin du projet éducatif du territoire je vais dire, puisque cela s'intègre aussi, ces rythmes scolaires, dans ce cadre-là. Donc, je crois qu'effectivement, on a écouté tous les acteurs quels qu'ils soient et tous de la même manière. Alors, effectivement, j'ai entendu les propos de Fabienne Cara en parlant de la faible participation des parents mais les parents ont été consultés via le portail famille de la ville de Pau, mais également ensuite, ils ont eu la possibilité de répondre sur des documents papiers.

Ensuite, par rapport aux réunions de travail, eh bien, on ne pouvait pas inviter tous les directeurs et tous les parents, bien évidemment, et je déplore, moi aussi, Monsieur le Maire, l'absence des parents d'élèves à ces réunions-là, puisqu'effectivement, ils sont aussi au cœur du projet et des difficultés. Alors, évidemment, je ne peux aller aussi que dans le sens d'Olivier Dartigolles et en insistant sur la qualité, sur l'ouverture, la diversité des actions qui sont menées par le périscolaire et qui se fait, je crois, dans toutes les écoles avec dynamisme, enthousiasme et puis, une volonté justement d'aider tous ces enfants. Et moi je voudrais dire que, effectivement, pendant deux ans le périscolaire enfin le scolaire et le périscolaire ont accompagné les enfants. Et pour aller dans le sens de ce que vous avez indiqué, Monsieur le Maire, sur les enfants issus de milieux sociaux les plus fragiles, je crois que dans les semaines à venir, voire même dans les mois à venir, eh bien, peut-être que ce nombre d'enfants va augmenter et qu'il faudra, évidemment, aussi être de plus en plus là pour pouvoir les accompagner dans le cadre du scolaire. Et cela c'est quelque chose qui, vous le savez, me tient particulièrement à cœur. Parce qu'aujourd'hui, eh bien, moi je crois que les difficultés, elles ne sont plus simplement localisées dans certaines écoles mais elles sont dans toutes les écoles de la ville et je crois, qu'effectivement, cet accompagnement, il va falloir le faire dans tous les secteurs.

Donc, cette consultation et cette question des rythmes scolaires, pour moi, ce n'était pas simplement du scolaire, du pédagogique, mais cela s'inscrit dans un grand ensemble qui nous concerne tous, eh bien, dans cette envie que nous avons de faire de Pau cette capitale humaine.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

J'illustre, simplement, vos réflexions par les petits ukrainiens qui vont arriver. Comme vous savez, les réfugiés ukrainiens c'est des femmes et des enfants puisque les hommes sont partis au combat. Et donc, bien sûr, eux, une matinée de classe de plus, voire une possibilité de petit déjeuner ou de restauration dans la matinée plus les cours, le français, et le périscolaire cela apporte, évidemment, quelque chose de précieux, voilà.

Alors, je suis d'accord avec tous ceux qui ont dit que c'était une question complexe, difficile, que cela susciterait forcément dans un sens ou dans l'autre des mécontentements ; je reconnais tout à fait cette fatalité. On a fait de notre mieux et la concertation a été organisée avec un grand souci d'écoute et je veux remercier Françoise Marteel d'avoir porté cela.

Je voudrais passer aux questions du commerce.

Starbucks arrive rue Foch et il s'agit du second des Pyrénées-Atlantiques, c'est 14 emplois qui seront créés et cette cafétéria sera, possiblement, ouverte le dimanche.

Permettez-moi de signaler au passage, en pensant aux Halles, la formidable ambiance de vendredi soir. Il y avait 3 000 ou 4 000 de nos concitoyens qui étaient aux Halles pour chanter, pour danser, pour être ensemble et c'était infiniment précieux. Il y a, d'ailleurs, eu sur M6, le 22 février, un reportage que j'espère vous avez vu parce qu'il disait que c'était un emplacement en or, un emplacement inespéré. Et donc, moi je suis très content de ce succès surtout quand je le mets en relation avec les prédictions que nous entendions mais je ne suis pas là pour polémiquer, loin de moi cette idée. Augmentation du chiffre d'affaires : + de 30%. Et donc, tout le quartier en profite, en bénéficie et c'est, évidemment, quelque chose de très frappant.

Nous avons eu le sommet européen sur le plurilinguisme. Plusieurs d'entre-nous y sont sensibles et j'étais très content que l'on puisse accueillir cela à Pau évidemment.

Je voudrais insister une seconde sur la question des difficultés que le prix du carburant impose à beaucoup de nos concitoyens. Je pense qu'il faut que nous réfléchissions à lancer un grand plan de covoiturage, non seulement pour l'agglomération mais pour les communautés de communes voisines de notre communauté d'agglomération. Il y a beaucoup de gens qui viennent de la vallée du gave au sud et au nord de notre ville, de Morlaàs, du nord-est du département. Avec le coût du carburant, il me semble que nous devons inventer des mécanismes, des sites qui rendront plus facile le covoiturage et plus naturel. Et c'est, à la fois, une démarche écologique, une démarche économique et une démarche sociale et peut-être cela peut faire que des habitudes différentes se prendront. En tout cas, je compte proposer cela à mes collègues du Pays de Béarn et tous ceux parmi vous qui ont des idées pour rendre efficace le covoiturage, cela veut dire les parkings, des parkings-relais, cela veut dire un site internet où l'on puisse s'inscrire, cela veut dire la fixation d'horaires, la fixation de coûts de participation. Tout cela, je crois que c'est une bonne idée et je suis, donc, naturellement, prêt à ce que toutes les bonnes volontés parmi vous y participent avec notre administration qui va être elle aussi mise à contribution. C'est un changement très important. Je ne crois pas beaucoup que l'on reviendra en arrière facilement sur le prix de l'énergie. Je pense que ce qui s'est passé là est suffisamment déstabilisant et perturbant pour que cette donnée du prix de l'énergie soit présente dans tous les esprits. Donc, je suis pour le covoiturage et pour que l'on organise de manière rationnelle ce covoiturage-là. Et peut-être, nécessité fera loi ou nécessité fera progrès. Voilà ce que je voulais dire.

Avant-dernier point, la métamorphose de la gare de Pau.

Sur le covoiturage, il y avait des demandes de parole ?

Olivier Dartigolles...

M. DARTIGOLLES :

Non pas spécifiquement sur cette question, sur d'autres.

Mme BUSSY :

C'était moi, Monsieur le Maire.

M. le Maire :

Oui, allez-y !

Mme BUSSY :

Je voulais juste exprimer ma très grande satisfaction. D'une part, dire que déjà René Dumont en 1970 proposait des solutions pour palier au manque de ressources ; il avait déjà raison en 1970. Dire que les écologistes trouvent, évidemment, dommage que les solutions qu'ils proposent depuis des années soient mises en place en raison d'une crise aussi grave et qui aura des conséquences, notamment, humanitaires aussi problématiques mais, voilà. Je n'irai pas plus loin.

C'est une grande satisfaction de voir que nous allons être dans le changement et que ce changement va être aussi un changement pour le climat, en tout cas, nous l'espérons !

M. le Maire :

Merci beaucoup, cela me fait plaisir que nous nous rencontrions sur ce point-là et sur René Dumont. Mais un jour, on aura une discussion un peu plus approfondie, parce qu'il y avait plusieurs options dans René Dumont. Mais ceci appartient à l'histoire.

M. DARTIGOLLES :

Je peux intervenir, Monsieur le Maire, rapidement ?

M. le Maire :

Attendez ! Je finis la chronique puis, je vous donne la parole puisque j'ai l'impression que ce n'est pas sur ce point-là.

M. DARTIGOLLES :

Ça l'était, mais terminez, oui !

M. le Maire :

Merci beaucoup de votre bienveillance.

Et donc, j'espère que l'on va aller vers une accessibilité de la gare. J'ai des discussions très nombreuses avec la SNCF, la SNCF gare et réseau, parce que nous avons dans cette gare deux choses essentielles. Nous avons la nécessité de l'accessibilité et il est scandaleux que l'accessibilité ne soit toujours pas garantie dans notre gare, scandaleux, anti-civique et anti-légal. Et j'ai rappelé aux dirigeants de la SNCF et notamment de la SNCF gare et réseau qui, en plus, a des attaches, les deux ont des attaches avec Pau, le Président de la SNCF et la Présidente de Gare et Réseau puisqu'elle a fait ses études à Louis Barthou, et donc j'ai rappelé aux uns et aux autres que si on ne trouvait pas de solution, j'irai au tribunal pour que l'on puisse savoir pourquoi cette chose n'est pas faite. Donc, cela c'est la première de nos exigences.

Mais il y a une deuxième, c'est que ce soit esthétique. Parce que la gare de Pau, c'est dans un environnement qui est un environnement très important du point de vue esthétique pour la ville, du point de vue des paysages pour la ville et donc on va aller vers ce sens. La passerelle piétonne qui va vers la gare, les attaches sont déjà en place, elle n'est pas encore installée mais elle va l'être. Les bords de l'Ousse sont déjà aménagés et l'ancien pont Lalanne sera déconstruit comme on dit, c'est-à-dire détruit cet été une fois les raccordements réseau fermés sur celui-ci et rouverts sur le nouveau. Et donc, c'est évidemment très précieux.

Et puis, un guichet restera ouvert du lundi au samedi de 9h 30 à 18 heures et ce sera aussi un renfort jusqu'au mois de septembre, parce que je pense très important que l'on ne vive pas dans l'illusion que l'on peut passer au tout-digital, parce que le tout-digital lui aussi pose des problèmes considérables du point de vue social et culturel. Il y a beaucoup de gens qui n'ont pas accès, il y a beaucoup de gens qui y voient mal, il y a beaucoup de gens qui ne sont pas à l'aise en face d'un clavier. Et si nous voulons être sincère, même les plus familiers d'entre nous avec le digital, ils n'arrivent pas toujours à joindre ceux qu'ils veulent et qui ils veulent.

Et donc, voilà à peu près.

Je veux, simplement, dire que je ferai jeudi un point sur les terrains du Pau FC devant le conseil d'agglomération comme je m'y étais engagé et qu'il faudra assez vite que l'on fasse un point sur les Galeries Lafayette parce que c'est un projet qui est en marche, un « working progress » comme on dit en anglais, et pour nous très important pour le centre-ville, vital pour le centre-ville.

Voilà rapidement ce que je voulais dire au titre de cette chronique.

Monsieur Dartigolles...

M. DARTIGOLLES :

Très rapidement, Monsieur le Maire, vous aurez d'autant moins de difficultés à retrouver Emma Camelot sur les parkings-relais qu'ils sont toujours, désespérément, vides et que ceux qui s'y donnent rendez-vous peuvent donc s'y retrouver très facilement. Ce qui peut-être provoquerait, comme cela a été le cas dans d'autres villes, un choc de fréquentation, c'est la mise en place, bien évidemment, d'une gratuité progressive. Lors d'un récent échange, vous m'aviez indiqué de manière très positive, d'ailleurs, la possibilité d'ouvrir une commission de travail, de réflexions, d'échanges sur une mise en gratuité au moins le week-end et en tout cas, commencer à en discuter. C'est vous qui avez la main il me semble, Monsieur le Maire, pour appuyer sur ce bouton, pour activer la mise en place d'une commission extra-municipale ou commission de travail, que sais-je. Je me tiens à votre disposition pour y participer avec un esprit très constructif.

Cela c'est la première chose.

La deuxième chose...

Oui, Monsieur le Maire ?

M. le Maire :

Je vous ai dit qu'on le ferait dès que les élections seraient passées parce que, si j'ai bien compris, plusieurs d'entre nous sont préoccupés par d'autres sujets que le transport urbain et je vois que vous-même vous êtes dans le transport moins urbain.

M. DARTIGOLLES :

Après les élections, cela me va très bien. Cela me va très bien, merci pour votre bienveillance, Monsieur le Maire, en retour.

M. le Maire :

Très bien !

M. DARTIGOLLES :

Deuxième chose.

Il y a eu un incident, bon, il ne faut pas le surdimensionner, entre un agent municipal et des jeunes qui manifestaient pour le climat - on sait combien cette mobilisation de la jeunesse pour le climat est très positive - je ne rentrerai pas dans les détails. J'ai eu quelques retours sur la manière dont cela s'est passé, ce n'était pas très sympa, très positif pour le coup. Je pense qu'il serait bien, vraiment, Monsieur le Maire, d'organiser une petite rencontre entre cet agent et deux/trois représentants de cette jeune génération engagée sur le climat parce que les échanges ont été un peu rugueux, les banderoles, les pancartes ont été mises à la poubelle, des propos assez vifs ont été tenus à l'encontre de ces jeunes qui s'engagent. Moi je trouve très positif quand il y a un engagement venant de cette jeune génération que l'on dit dépolitisée. Cela n'est absolument pas le cas, elle est pleine d'ardeur et d'engagements. Je trouve positif si l'on peut faire un geste là pour que les choses ne restent pas en l'état, en tout cas, je fais cette proposition, Monsieur le Maire.

Je vais de suite sur un autre sujet.

Pour ceux qui n'ont pas d'autres choix que de prendre l'avion, est-ce qu'il faut privilégier la ligne nationale Air France ou Transavia ? Monsieur le Maire, j'ai cru comprendre que votre vol s'était bien passé, tant mieux. Les horaires d'Air France ont de nouveau changé, là, sur cette période de printemps-été, cela devient parfois très difficile. Il y a aussi ce qui se passe avec Tarbes, je ne rentre pas dans les détails. Mais est-ce qu'il faut renforcer Transavia ? Est-ce que c'est une marche vers un désengagement plus tard de la maison-mère, j'ai envie de dire d'Air France ? Cela m'intéresse d'avoir votre regard sur le long terme là-dessus.

M. le Maire :

Très rapidement, sur cette question des liaisons aériennes, vous savez que moi je considère que c'est tout à fait essentiel, bien sûr. Il y a une situation qui est créée par l'annulation par le tribunal administratif de l'OSP sur Tarbes. Les vols sont assurés à partir de Tarbes-Ossun-Lourdes grâce à un investissement très important d'argent public de l'ordre de 500 000 €/mois ; l'ordre de grandeur c'est 5 M€ sur l'année. Ce qui fait que très souvent, ceux qui ont la charge de l'aéroport de Pau ont le sentiment d'une rupture d'équilibre et d'une concurrence qui n'est pas justifiée, mais cette délibération a été annulée.

Qu'est-ce qui va se passer pour Tarbes ?

Je me suis entretenu avec la Présidente de la Région Occitanie, avec le Maire de Tarbes. Qu'est-ce qui va se passer pour Tarbes ? Je dois dire que la semaine dernière, encore, ils ne le savaient pas. Est-ce qu'ils doivent relancer toute la procédure ? S'ils relancent la procédure, il risque de ne pas y avoir de vol depuis Tarbes dans la journée pendant des mois et c'est, évidemment, pour eux un souci. Moi, je n'ai aucune volonté, très loin de là, de priver nos si proches voisins et, d'ailleurs, un grand nombre de voyageurs de chez nous de cette liaison.

Mais là, il y a un problème.

Moi je suis pour un accord avec Tarbes qui permettra de mettre en place un nombre de liaisons équilibrées dans la journée, peut-être en mettant en place une navette entre l'aéroport de Tarbes et l'aéroport de Pau qui après tout ne sont éloignées à vol d'oiseau que de, je ne sais pas, 20 km et donc, et si c'est 25 c'est pareil, c'est très peu et par l'autoroute c'est 25'.

Alors, on peut interroger l'histoire en se demandant pourquoi nos lointains prédécesseurs ont voulu deux aéroports. Mais les deux aéroports existent, ils sont vitaux y compris pour la Défense Nationale parce que notre aéroport est un aéroport qui joue un rôle-clé dans la Défense Nationale puisque que nous sommes la base d'hélicoptères de combats la plus importante de toute l'Europe, que nous avons l'école des troupes aéroportées et que nous avons les forces spéciales. Donc, il y a un très grand enjeu de Défense Nationale chez nous. Donc, il n'est pas question que l'une des deux pistes soit abandonnée, c'est tout le contraire. Il faut faire une coopération à l'intérieur de la même plate-forme avec deux pistes et que les horaires soient complémentaires. Et vous savez bien, Monsieur Dartigolles, que ce n'est pas toujours le cas. On a des liaisons à la même heure pour les deux aéroports ce qui est absurde.

Alors, j'ai dit à la Présidente de Transavia que nous allions être des partenaires inconfortables sur ce sujet-là parce que je trouve que l'on a beaucoup perdu avec le Covid. Mais il est vrai, vous le savez bien, que les avions sont souvent assez peu remplis et qu'ils sont bien obligés d'en tenir compte. Donc, j'espère que tout cela va retrouver un cours normal.

Un petit mot de l'incident que vous indiquez.

Moi, je n'ai pas du tout envie de laisser entendre que notre agent a été en tort. J'ai demandé que l'on regarde de près. Les pancartes avaient été abandonnées par terre, il a fait son métier d'agent de la propreté, et civique, il a fait son métier en prenant les pancartes et en les mettant comme il devait le faire à la poubelle. C'est à ce moment-là que les jeunes sont revenus et ont voulu lui arracher les pancartes. Il leur en a, d'ailleurs, laissé, celles qu'ils avaient prises. Mais il n'est pas vrai qu'il y ait eu violence et il n'est pas vrai qu'il y ait eu violence ni physique ni verbale. Il a été un peu bouleversé parce qu'il y avait une attitude qu'il a sans doute ressentie comme irrespectueuse ou en tout cas une pression. Mais moi, je suis là quand nos agents sont dans le droit-fil de leur mission pour leur dire estime et protection. Je ne veux pas laisser entendre qu'ils se comportent mal alors qu'ils font leur métier. Et donc, j'espère que toutes ces publications, vous savez comme c'est bouleversant dans une vie d'un agent...

M. DARTIGOLLES :

Je le sais, oui.

M. le Maire :

Il se voit dans le journal accusé d'avoir été violent, alors que c'est quelqu'un d'absolument respectable et sans tâche tout au long de sa carrière. Et donc, tout ce qui contribuerait à dire qu'il a été en tort, je ne le ferai pas.

M. DARTIGOLLES :

Alors, Monsieur le Maire, une précision là-dessus.

Vous avez parfaitement raison et je serai, bien évidemment, à vos côtés sur la défense de nos agents. Je vous indique simplement que, bien évidemment, je ne connais pas cet agent, je n'ai pas son nom et je ne le demande pas, d'ailleurs. Je n'ai, donc, pas pu m'entretenir avec lui. Il est vrai, je n'ai eu qu'un son de cloche, à savoir une jeune responsable de ce mouvement de jeunes et je faisais simplement écho à son récit. Maintenant, si vous avez une autre jeune militante pour le climat assez bouleversée par ce qui s'est passé, j'entends votre réponse ce soir, Monsieur le Maire. Et ce n'était absolument pas, et vous le savez venant de moi, une mise en cause, bien évidemment, de nos agents et de leur qualité professionnelle, loin s'en faut.

M. le Maire :

Je vous en donne acte mais moi c'est ma responsabilité qu'ils aient tous le sentiment que quand ils font leur travail, ils ne sont pas livrés à quelque vindicte que ce soit. Alors, je suis tout à fait prêt à ce que l'on fasse passer les consignes les plus bienveillantes et je suis sûr que ces agents, tous nos agents sont dans ce type de sentiment.

Emmanuelle...

Il y avait une 3^{ème} chose ?

Ah oui ! Le transport gratuit et donc...

M. DARTIGOLLES :

Après l'élection, après l'élection !

M. le Maire :

Nous en discuterons après les élections parce que vous êtes trop occupé d'ici là.

M. DARTIGOLLES :

On fera du covoiturage pour aller au dépouillement tous les deux !

M. le Maire :

Madame Camelot...

Mme CAMELOT :

Oui, merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais revenir sur l'incident dont a parlé Olivier Dartigolles et je voudrais le remercier d'en avoir parlé. J'ai moi-même été contactée directement par la jeune femme qui a interpellé le Président Macron au sujet de son inaction climatique et je pense que les choses ne sont pas si manichéennes qu'elles soient présentées d'un côté ou de l'autre. Il y a probablement, et vous le savez bien, c'est toujours comme cela, la vérité est probablement entre les deux versions. Mais vous avez parlé d'un agent bouleversé, je veux bien le croire et j'ai de la compassion pour cette personne, mais je pense qu'il faut aussi prendre en compte ces jeunes gens et en particulier la jeune personne qui s'est sentie agressée et qui dit avoir subi une violence physique ; et je pense qu'elle est elle-même également bouleversée. Et c'est pour cela que je pense que la proposition d'Olivier quand il dit que peut-être une rencontre entre les protagonistes de ce qui s'est passé pourrait être quelque chose qui apporterait une solution à tout le monde ou en tout cas qui légitimerait tout le monde dans sa façon de voir, je pense que cela pourrait être quelque chose de vraiment intéressant.

M. le Maire :

Je comprends très bien mais je vous répète que je ne veux pas laisser croire qu'il y a eu manquement de quelque manière que ce soit.

Mme CAMELOT :

Non, il ne s'agit pas de manquement, Monsieur le Maire, il ne s'agit pas de manquement mais simplement peut-être de s'expliquer.

M. le Maire :

Excusez-moi !

Je ne veux pas placer un de nos agents devant un tribunal populaire, aurait-on dit ailleurs, en tout cas, un tribunal de groupe parce que cela n'est pas juste. De l'enquête que j'ai demandée, il ressort qu'il a été absolument dans son travail. Mais je vous propose une chose : je vais parler avec les organisations syndicales. Je ne veux pas que cet agent se sente, comment dirais-je, mis en cause par son maire, parce que ce n'est pas vrai. Il m'arrive assez souvent d'avoir à trancher de situations dans lesquelles nos agents ne sont pas absolument irréprochables, cela arrive dans une collectivité où nous avons 3 000 agents. Mais dans ce cas-là et d'après les résultats de l'enquête que j'ai demandée dès que j'ai vu cet écho, cela n'est absolument pas le cas. Il a été consciencieux, il a fait ce qu'il fallait. On a voulu lui arracher les pancartes qu'il ramassait, il n'a pas eu un mot plus haut que l'autre, il a simplement continué son geste. Et moi, je ne veux pas que des agents consciencieux et sérieux et n'ayant jamais eu le moindre incident dans leur histoire professionnelle se trouvent ainsi exposés à des accusations excessives parce que nos agents, nous leurs devons protection, nous. C'est notre responsabilité, c'est le contrat qui nous lie.

Donc, je vais parler avec les organisations syndicales. Si elles disent que c'est ce qu'il faut faire, je serais ravi que cela se fasse. Mais moi, j'imagine ce qu'est ce genre de mise en cause quelqu'un qui fait son métier, qui est plutôt avancé dans la carrière, qui fait ce qu'il peut pour faire son travail et qui se trouve tout d'un coup dans le journal, mis en cause, comme s'il avait été violent. Et donc, je ne suis pas favorable à le plonger dans ce genre de chose et moi je veux dire à « Lui » et à d'autres que quand on fait son travail, on est protégé par le conseil municipal et par le maire, on n'est pas exposé, on n'est pas enfoncé.

Mme CAMELOT :

Bien sûr, mais tout le monde doit être protégé y compris nos enfants. Moi, je pense que ce serait bien d'entendre tout le monde.

M. le Maire :

Eh bien, c'est très bien !

Mme CAMELOT :

Il ne s'agit pas d'accuser mais juste d'entendre.

M. le Maire :

Moi en tout cas, j'en parlerais encore une fois avec les organisations syndicales. Mais de ce que j'ai entendu de l'enquête, il n'est pas répréhensible, voilà. Après, il arrive qu'il y ait des tensions dans ces moments de passion, une manifestation par des lycéens. Mais il n'y a pas eu de violence, cela ce n'est pas vrai ! D'après l'enquête que j'ai demandée précise sur ce sujet.

Bien !

Nous allons avancer, si vous voulez bien, en prenant l'ordre du jour.

1 COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Rapporteur : M. le Maire

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en vertu des compétences qui lui ont été déléguées par le conseil municipal, le maire rend compte des décisions qu'il a prises en application de l'article L. 2122-22 dudit Code.

M. le Maire :

Vous avez vu le compte-rendu des décisions prises en application de notre ami l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il n'y a pas d'observations et tout va bien.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. le Maire :

Monsieur Pérès, vous êtes rapporteur, c'est l'EPFL, que par ailleurs vous présidez, qui cède un ensemble immobilier situé rue du Moulin au profit de Domofrance.

Alors, c'est la fin d'une saga à épisodes qui a duré plus de 23 ans ou 24 ans, puisque vous vous souvenez, la chute d'une grue qui travaillait sur le chantier de l'Hôtel du Département avait gravement endommagé une partie des bâtiments de la rue du Moulin. Il a fallu un travail acharné pour arriver au terme de ce projet. Nous aurons là des logements sociaux dans un des quartiers les plus intéressants et les plus beaux de la ville et nous aurons là aussi des surfaces de travail qui vont être acquises par le Conseil Départemental.

Monsieur Pérès...

2 EPFL : CESSION PAR L'EPFL D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SITUÉ RUE DU MOULIN À PAU AU PROFIT DE DOMOFRANCE

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Oui, merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, c'est un projet dont on parle depuis très longtemps qui est extrêmement important pour notre ville compte-tenu de son emplacement mais qui devrait, effectivement, avancer dans les prochains mois.

Alors, ce projet, vous l'avez dit, comprend deux opérations distinctes. Dans la 1^{ère} partie, c'est-à-dire les biens situés du n°2 au n°10 de la rue du Moulin, il est prévu un programme de bureaux portés par le Conseil Départemental et dans la 2^{ème} partie, du n°12 au n°18 de la rue, c'est la réalisation d'un programme de 24 logements locatifs sociaux portés par Domofrance.

Alors, c'est un site, vous le connaissez, il y a de nombreuses contraintes d'accessibilité, de parcelles étroites, de biens très dégradés. La ville de Pau avait acquis par le biais de l'EPFL ces biens en 2013 pour un montant de 700 000 €. C'est pour cela que l'EPFL intervient ce soir, donc, pour 700 000 €.

Compte-tenu des diverses contraintes, dans le détail desquelles je n'entre pas mais que vous connaissez, l'offre de Domofrance est de 580 000 €.

Alors, ce que nous proposons, c'est le sens de la délibération, c'est de demander à l'Établissement Foncier de vendre ces parcelles à 580 000 €, c'est-à-dire à un prix dégradé par rapport au prix d'achat pour toutes ces raisons. Et nous demanderons, je serai attentif, à l'Établissement Foncier une aide de 200 000 € au titre du fonds friche.

Et je termine simplement en disant quelque chose qui est quand même très important parce que le fonds friche n'a pas toujours existé, c'est une création qui a été faite en 2018 quelque chose comme cela, qui est très important. Le fonds friche c'est une dotation de 1 M€/an, une dotation que nous engageons, effectivement, dans le budget et qui permet, effectivement, de venir en équilibre d'opérations extrêmement structurantes mais qui sont par nature déficitaires. Donc, c'est une opération qui est très importante et qui devrait se terminer comme cela.

J'ajoute juste, 1 M€/an cela ne vous dit rien en soi mais c'est 25% du budget que l'on constitue chaque année...

M. le Maire :

Bien sûr !

M. PERES :

... et dont beaucoup de communes profitent évidemment.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Pas d'observations.

Pas d'oppositions.

Adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire :

Au rapport n°3, c'est rue Montaigne, on cède 5 parcelles cadastrées à la société Axias.

3 RUE MONTAIGNE : CESSION DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION EL N°478, 479, 480, 483 ET 539 À LA SOCIÉTÉ AXIAS

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Voilà, exactement, c'est un ensemble de terrains d'une superficie d'environ 2 500 m². Ce sont des biens libres, cessibles, que le service des Domaines a estimé à 320 000 €.

Alors, nous avons eu 3 offres d'opérateurs : Axias, Novarea et Le Col.

Je ne rentre pas dans les détails. Ceci a été étudié, approfondi par nos services et il est apparu que l'offre la plus intéressante était celle de la société Axias pour un programme de moyenne densité avec une construction maximum de 8 maisons individuelles.

Alors, la cession se ferait au prix de 300 000 €, légèrement inférieure au prix des Domaines qui est de 320 000 € mais largement supérieure au prix des deux autres.

Donc, il nous est demandé d'approuver cette cession.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Pas d'observations.

Pas d'oppositions.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Pérès, vous n'avez pas pris part au vote.

M. PERES :

Vous avez raison.

M. le Maire :

Très bien. J'ai toujours raison, c'est cela le problème.

Et donc ...

M. PERES :

Je peux rapporter et ne pas prendre part au vote.

M. le Maire :

Absolument, c'est ce que vous avez fait.

Monsieur Pérès ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire :

Nous passons au rapport n°4 : cession d'une parcelle pour l'extension du Clos des Lys.

4 IDRON – CHEMIN SALIÉ : CESSION À PAU BÉARN HABITAT DE LA PARCELLE AL N°18 POUR L'EXTENSION DU CLOS DES LYS

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Voilà, c'est une petite cession, c'est le quartier du Clos des Lys qui est constitué de logements pour les gens du voyage. La ville de Pau est propriétaire d'une petite parcelle à cet endroit de 430 m² que nous vendrions au prix de 3€ le m² soit un prix total de 1 290 €.

Là, je peux voter !

M. le Maire :

Voilà, et je mets aux voix.

C'est adopté.

Ah ! Monsieur Marbot, excusez-moi ...

M. MARBOT :

Oui, j'ai juste une observation, Monsieur le Maire ou Monsieur Pérès, un peu sous forme d'étonnement puisque l'on est là à côté du futur échangeur d'Idron. Donc, cela veut dire que l'on va étendre le Clos des Lys vraiment à proximité des voies d'accès de l'échangeur et du coup, je suis un peu surpris de cette opération mais je suis sûr que Monsieur Pérès nous donnera les raisons de cette proposition.

M. PERES :

Non, je ne vous les donnerai pas pour la bonne raison que je ne les connais pas précisément. Mais je demanderai aux services, effectivement, quelles sont les raisons qui ont conduit à faire cette proposition. J'imagine que si elle a été faite, ils sont également informés du projet du futur échangeur.

M. le Maire :

Sinon on reverra le dossier, naturellement, puisque c'est une approbation de cession, il faut encore signer.

M. MARBOT :

Merci.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

À cette réserve près.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire :

Monsieur Pérès, abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les opérations réalisées en Bail Réel Solidaire, ce qui est une démarche très socialement intéressante.

5 ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES POUR LES OPÉRATIONS RÉALISÉES EN BAIL RÉEL SOLIDAIRE (BRS)

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Très bien, merci.

C'est vrai que ce Bail Réel Solidaire, qui est assez nouveau, repose sur le principe de la dissociation entre le foncier et le bâti, ce qui permet, effectivement, d'arriver donc à des prix de revient plus accessibles pour un certain nombre de personnes qui souhaitent aller vers la propriété. Donc, il y a déjà un certain nombre d'opérations à Pau qui ont été réalisées sous cette forme, notamment la rue Lespy, d'autres qui sont en construction, notamment la rue Carrérot.

Donc, c'est quelque chose de très important.

Alors, ici il s'agit, si vous en êtes d'accord, d'instaurer un abattement de 30% sur la taxe foncière pour ce type de bail.

Voilà !

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Pas d'observations, sinon d'approbation parce que je pense qu'un très grand nombre de nos collègues sont intéressés par cette démarche-là.

Unanimité.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire :

Monsieur Pérès, fixation des taux d'imposition.

6 FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Oui, nous en avons parlé largement au moment des orientations budgétaires et du budget dont je résume la situation.

Sur le plan de la fiscalité pour laquelle les taux sont votés par nos collectivités, c'est-à-dire aujourd'hui la taxe foncière, sur les bases qui seront établies pour 2022 pour 131,5 M€ soit une augmentation de 3,5 % par rapport à 2021.

Et quant au taux de la taxe foncière qui est inscrite dans le budget et dont nous avons parlé, ce que je disais, donc, c'est un taux de 40 %, j'arrondis, 40,09 % qui est composé si vous voulez du taux de la taxe foncière antérieure plus de la progression du taux cette année plus de la part qui vient du Département. Et c'est ainsi que l'on arrive, si vous voulez, en décomposant ces trois éléments, au taux de 40 %.

Je voudrais dire un mot pour ce qui n'est pas voté mais qui est quand même très important pour nous. Cela c'est relativement résiduel mais enfin c'est quand même relativement significatif, c'est la taxe d'habitation. Vous savez que la taxe d'habitation existe toujours un peu et qu'elle existera toujours pour les résidences secondaires et pour les locaux vacants. Donc, c'est 2,8 M€.

Il y a quelques allocations compensatrices sur lesquelles je passe et puis, il y a surtout le coefficient correcteur qui est très important pour nous, c'est-à-dire le fait que la taxe foncière que nous recevons du département est très largement insuffisante pour couvrir le produit de la taxe d'habitation que nous avions jadis. C'est si vrai que le coefficient correcteur pour cette année 2022 est prévu à un peu plus de 19 M€. Ce qui est très important et que je vous rappelle, c'est que ce coefficient correcteur est évolutif, il n'est pas figé. Il augmente et pour 2022, il augmente de 3,7% par rapport à 2021, c'est-à-dire quand même 800 000 € de plus.

Voilà ce que l'on peut dire sur les éléments principaux de la fiscalité pour la ville pour 2022.

M. le Maire :

Jérôme Marbot...

M. MARBOT :

Oui, Monsieur le Maire, bon, c'est vrai que l'on a déjà parlé de cette question-là mais le contexte a encore évolué et la situation a encore changé depuis que l'on en a parlé, ce n'était pas plus tard qu'en novembre et en décembre dernier. Néanmoins, la situation a évolué et pas forcément dans le bon sens puisqu'une crise vient s'ajouter à une autre crise avec une flambée des prix de l'essence et partout on le voit, un risque d'inflation forte et grandissante qui va peser sur les ménages aux revenus les plus faibles mais pas que et à tel point que la collectivité nationale est obligée de mettre la main à la poche et d'aider à partir du 1^{er} avril prochain à la hauteur de 18 centimes d'euro sur le prix de l'essence. Mais on le voit, le prix des matériaux, le prix des services, tout est en train de flamber et cette augmentation, qui vient après l'augmentation des tarifs des parkings pour ce qui concerne notre collectivité, arrive dans un moment particulièrement pas approprié, pas adapté pour les palois et les paloises.

Donc, ma question, elle est assez simple compte-tenu de cette situation. Peut-on renoncer à cette hausse de la taxe foncière ? Sinon, cela veut dire que notre collectivité en a indubitablement et incontestablement besoin, donc cela veut dire que l'on s'est mis dans une situation compliquée. Et du coup la question qui suit c'est comment et quelles sont les mesures correctrices que vous entendez prendre pour que cette situation s'améliore au-delà de la simple augmentation de la fiscalité ? Et comment change-t-on nos équilibres budgétaires pour que l'on ne se retrouve pas à nouveau dans cette situation difficile si d'aventure, je ne le souhaite pas, mais si d'aventure une nouvelle crise survenait ?

Et si nous avons les moyens de renoncer à cette hausse de la fiscalité, Monsieur le Maire, je vous en conjure, il est encore temps de renoncer et de retirer cette proposition pour soulager au moins temporairement - revenons-y pourquoi pas l'année prochaine - mais au moins temporairement le budget des ménages et notamment des ménages les plus en difficultés aujourd'hui.

M. le Maire :

Monsieur Marbot, j'ai l'impression que vous n'avez pas été présent au débat que nous avons eu sur ces sujets.

Qu'est ce qui fait que nous en avons besoin ?

C'est que nous avons dû consentir des aides exceptionnelles pour tout ce qui est épidémie et conséquences directes de l'épidémie. Si je fais le compte de mémoire, rapidement, c'est plus de 3 M€ ou autour de 3 M€ que nous avons réunis pour aider les commerçants, pour aider à la lutte contre l'épidémie, pour l'achat des masques. Tout cela c'est, évidemment, une dépense exceptionnelle qui fait que nous avons besoin de cette participation.

Voilà la réponse à la question. Mais comme vous connaissiez la réponse avant de poser la question, je ne vais pas épiloguer beaucoup sur ce sujet.

Monsieur Pérès...

M. PERES :

Oui juste un mot, on en a souvent parlé.

D'abord, effectivement, il y a eu cette crise sanitaire et économique et qui on l'espère est finie, pas tout à fait encore, donc, qui nous a conduits, effectivement, à engager des dépenses exceptionnelles et je crois que nous avons eu tout à fait raison de le faire.

Mais, deuxièmement, vous laissez entendre, Monsieur Marbot, que la situation, à chaque fois d'ailleurs vous le faites, financière de la ville n'est pas saine, n'est pas équilibrée, que nous sommes obligés de recourir à des expédients. Ceci est tout à fait faux ! J'ai essayé de le montrer lorsque l'on avait présenté la prospective budgétaire.

Alors, c'est vrai que c'est une ville qui a, effectivement, investi ces dernières années et à juste titre et sur des sujets importants, je n'y reviens pas. Mais la situation financière est équilibrée, le compte administratif de 2021, qui était pourtant une année difficile, le montrera. Nous avons, effectivement, engagé un développement, il est financé de manière tout à fait équilibrée notamment en ce qui concerne la dette.

Donc, cette augmentation des impôts, on en a parlé, que je considère quand même comme supportable puisqu'il s'agit uniquement de la taxe foncière, que la taxe foncière dans son ensemble est très inférieure à la plupart des villes de notre catégorie et que ce qui a été fait cette année, évidemment, est exceptionnel mais nous permet de continuer à aider ceux qui ont le plus besoin et c'est ce que nous faisons notamment sur le plan social, à continuer à avoir un développement raisonné mais un développement quand même et de garder une situation financière saine pour les années à venir.

M. le Maire :

Merci.

M. MARBOT :

Juste un mot de réponse à Monsieur Pérès parce que vous comprenez que l'on ne peut pas dire d'un côté que la situation de la ville est saine et que de l'autre côté nous devons augmenter la fiscalité à cause de la crise.

M. le Maire :

Monsieur Marbot !

M. MARBOT :

C'est bien parce qu'à un moment nous étions au pied du mur et que cette crise est advenue. Moi, j'entends que cela peut être une conséquence des dépenses que nous avons dû engager et à juste titre, personne ne les contestent pour le Covid. Mais s'il faut augmenter la fiscalité pour faire face à ces dépenses, c'est bien que la situation précédente était limite et que donc cette limite a été dépassée par les dépenses Covid qu, i entre nous soit dit, sont de 3 M€, effectivement, sur deux années...

M. le Maire :

Monsieur Marbot !

M. MARBOT :

...mais qui là, la hausse de la fiscalité va apporter quasiment entre la ville et l'agglomération plus la hausse des bases de 3,5 %, ce qui est inédit quasiment depuis les dernières années, 6 M€ nouveaux chaque année à la ville. Donc, on est quand même dans des proportions qui ne sont pas comme vous les dites aussi simples.

M. le Maire :

Monsieur Marbot, j'ai fini par comprendre que votre plaidoirie, vous connaissez d'avance toutes les réponses à la question et c'est des réponses fondées.

Je vais vous donner un exemple.

Si j'ai bien compris, et vous savez que je ne m'intéresse pas à la politique nationale, vous êtes un supporter affectueux et ardent de la maire de Paris, candidate à l'élection présidentielle. C'est donc que vous estimez que sa gestion est bonne. Il se trouve qu'à Paris, le taux de remboursement de la dette sur l'excédent d'exploitation, ce taux de désendettement pour la ville de Paris, vous avez en tête les critères, on considère que l'on ne devrait pas aller au-delà de 12 ans pour avoir un taux de remboursement de la dette, la moyenne est à 7,5 années, nous, nous sommes à 6,2 années et à Paris chez l'édile éminente que vous soutenez de toute votre ardeur, le taux de désendettement est de 15 ans. 15 années !

Alors, ne venez pas me dire que c'est pour vous un critère. Nous sommes exceptionnellement raisonnables en restant très au-dessous de la moyenne des villes pour ce ratio de désendettement. Exceptionnellement raisonnable ! Nous sommes à 6,2 années et nous allons tout faire pour rester au-dessous de 7 années. Paris, je répète, alors que le sommet fixé par l'État est à 12 ans, est à 15 ans. Alors, ne venez pas nous proposer des condamnations ou des réquisitoires alors qu'évidemment tout montre que les plus aimés de vous, les plus admirés de vous, méritant le soutien de votre part s'exonèrent à ce point de cette discipline. Nous, nous sommes absolument raisonnables et excusez-moi de vous dire, c'est parce que nous avons eu des dépenses exceptionnelles que nous avons besoin de recettes exceptionnelles. C'est simple comme "bonjour" et vous le savez très bien, on a eu 10 fois cette discussion. Donc, ne faisons pas semblant, voilà !

M. MARBOT :

Non mais cela ne répond pas à la question, vous avez déjà eu cette réponse la dernière fois, bon. Si j'ai des choses à dire sur la gestion parisienne, ce que je me garderai bien de faire parce que je ne suis pas élu parisien et je suis élu paloïso donc je me soucie avant tout de la ville de Pau et des finances de la ville de Pau. Mais si j'ai des remarques à faire sur la gestion parisienne, je les ferai à l'intéressée directement.

Ce que je vous dis, c'est que...

M. le Maire :

Non, non, non...

M. MARBOT :

Si, si, si, si !

M. le Maire :

Monsieur Marbot !

M. MARBOT :

Si, parce que l'on peut parler de l'augmentation de la dette par Emmanuel Macron, etc., que vous soutenez vous aussi ardemment.

Monsieur le Maire, je pense que cela n'est pas le débat. Parlons avant tout de la situation de la ville de Pau.

M. le Maire :

Monsieur Marbot, merci de bien vouloir respecter au moins le temps de parole du Maire.

Monsieur Marbot, je regrette beaucoup de dire que vous faites semblant de considérer des critères qui sont absolument mis en cause par la gestion de celle dont vous souhaitez faire la Présidente de la République.

M. MARBOT :

Mais je ne vous ai pas parlé de ces critères, Monsieur le Maire. Je ne vous ai pas parlé de ces critères.

M. le Maire :

Eh bien si ! Vous n'avez parlé que de cela, alors.

M. MARBOT :

Je vous ai parlé du pouvoir d'achat...

M. le Maire :

Monsieur Marbot !

M. MARBOT :

... je vous ai parlé de ce que la crise du Covid avait coûté à la ville par rapport à ce que cela lui rapportait en hausse de fiscalité ; ce qui est du simple au double. Je ne vous ai pas parlé de critères.

M. le Maire :

Je dis...

M. MARBOT :

Les critères, on en parle au budget et aux orientations budgétaires et on en reparlera sans doute l'année prochaine, ne vous inquiétez pas.

M. le Maire :

Attendez, Monsieur Marbot, soyons sérieux !

Quand vous parlez de notre équilibre financier, vous parlez de quoi, du budget ou simplement de la météo ? Vous parlez du budget ?

Donc, de ce point de vue-là je suis en désaccord.

Monsieur Dartigolles...

M. DARTIGOLLES :

Bien, je suis...

M. MARBOT :

Comme d'habitude, vous ne me laissez pas parler et donc vous coupez la parole dès que...

M. le Maire :

Monsieur Marbot, c'est mon métier !

La responsabilité qui est la mienne...

M. MARBOT :

Non, votre métier c'est enseignant, Monsieur le Maire.

M. le Maire :

C'est un débat...

M. MARBOT :

Et vous devriez écouter, en tant qu'enseignant vous devriez écouter.

M. le Maire :

Monsieur Dartigolles...

M. DARTIGOLLES :

Oui, chaque fois que l'on va vers une politisation générale de nos échanges, je ne pense pas que l'on progresse beaucoup. D'autant plus que comme vous, Monsieur le Maire, je suis très éloigné en ce moment des enjeux nationaux et vous êtes certainement de nous tous celui qui se tient le plus à distance de l'ensemble des candidats qui sont présents à ce 1^{er} tour. Vous êtes vous "pas coupable" comme le serait Jérôme Marbot d'une proximité avec l'un des candidats. Je ferme le chapitre.

Oui, nous sommes d'accord,

M. le Maire :

Je rends hommage à votre discernement.

M. DARTIGOLLES :

Oui, mais j'avais bien pointé cela.

Deux choses.

Jérôme Marbot dit juste quand il évoque la situation faite à notre collectivité concernant des dépenses non prévisibles du fait de l'ampleur, du choc vertigineux de la pandémie et de la crise sanitaire. Une question reste en suspend, Monsieur le Maire, et sur ce terrain je sais que l'on peut avoir de la proximité. Il y a eu un dysfonctionnement de l'État, d'un État stratège, d'un État qui devait prévoir, d'un État on sait qu'il y avait des livres blancs qui indiquaient qu'en cas de pandémie nous étions en difficulté, pas suffisamment armés, les stocks ont été vécus comme un surcoût de dépenses, etc. Je ne refais pas tout cela, vous savez tout cela par cœur et mieux que moi. Ce qui fait que les dépenses engagées par les collectivités pour compenser l'absence de réactivité de préparation de l'État pourraient être un sérieux sujet de discussion dans le pacte budgétaire disons que nous avons avec l'État.

Quand je lis dans le programme du candidat/président – président/candidat que sur les 50 milliards d'euros de dépenses en moins qu'il provisionne sur le quinquennat prochain, 10 milliards d'euros devraient peser sur les collectivités territoriales tous les ans alors que nous sommes dans l'obligation de voter des comptes à l'équilibre, cela pose aussi une question sur les marges qui seront les nôtres sur la prochaine période.

En tout cas, je fais écho à ce que dit Jérôme Marbot sur l'idée qui est simple et que vous connaissez comme moi que les questions de pouvoir d'achat, et je suis bien content que ces questions de pouvoir d'achat apparaissent malgré toutes les opérations qui ont été tentées pour les camoufler en haut des préoccupations pour les élections à venir et que toute décision qui peut bien sûr percuter ce pouvoir d'achat pour nos concitoyens est lourde de conséquences et vous le savez comme moi.

Mais je veux simplement insister sur le fait que nous avons engagé ces dépenses supplémentaires parce que c'était l'urgence à le faire et elles sont incontestables et vous avez été très réactif, Monsieur le Maire. Moi j'étais fier de faire partie de cette commune-là au tout début du confinement sur ce qui a été engagé mais cela pose une question sur la répartition de l'effort après coup avec l'État. Je pense que vous pouvez peut-être être un peu, si ce n'est d'accord, en réflexion comme moi là-dessus.

M. le Maire :

Non, je suis d'accord avec vous et je vous remercie du constat que vous faites que c'était des dépenses obligées et inattendues. Est-ce que l'on aurait pu les prévoir, les attendre ? Le livre blanc de la Défense auquel vous faites allusion avait plus de 10 ans. C'est un document d'il y a 10 ans qui disait : « Oui, on peut être touché par une épidémie ». Et moi-même, qui ait toujours pensé que ce risque existait, je reconnais que je n'ai pas été alerté sur les stocks. J'aurais sans doute dû ou pu l'être, en tout cas, vous savez que je porte un certain nombre de dossiers sur ce sujet.

Et merci, Monsieur Dartigolles, de ce constat.

Je mets aux voix le rapport.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui vote « contre », cela sera plus simple ?

Qui s'abstient ?

7 « contre » si je ne me trompe pas, c'est cela ?

Mme CARA :

Excusez-moi ! Je n'arrive pas à voter « contre » .

M. le Maire :

De qui s'agit-il ?

Mme CARA :

Fabienne Cara, pardon ! J'ai un souci avec ma tablette.

M. le Maire :

En tout cas votre vote « contre » est enregistré.

7 voix « contre ».

Merci beaucoup.

7 voix « contre » : Mme Julie JOANIN, Mme Fabienne CARA, Mme Marion BUSSY, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Jérôme MARBOT, M. Tuncay CILGI

Conclusions adoptées.

M. le Maire :

Nous passons au rapport n°7, Jean-Louis Pérès, qui est la contrepartie d'une partie de ce dont nous venons d'évoquer l'orientation qui est le retour à la ville de Pau d'une partie substantielle de cette taxe foncière.

7 RÉVISION LIBRE DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE LA VILLE DE PAU

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. le Maire :

Alors, je résume, cela fait 12 ans que la ville de Pau est mise à contribution beaucoup plus que les autres communes pour le financement du SDIS, du Centre Départemental d'Incendie et de Secours des pompiers.

La ville de Pau paie à peu près le double des autres communes sur ce sujet-là et c'est une traduction des charges de centralité qu'une ville comme la nôtre est obligée de supporter.

Et nous avons eu l'idée de convaincre nos collègues de l'agglomération qu'il était légitime d'équilibrer ces charges de centralité, qu'il n'y avait pas de raison que Pau paie 39 € par habitant alors que d'autres payaient moins de la moitié alors qu'ils sont strictement limitrophes. Il n'y a aucune différence dans le service de sécurité et de secours, évidemment, c'est uniquement parce qu'une commune centre, les critères établis il y a 12 ans les ciblaient. Et nous avons pu persuader nos collègues que c'était légitime d'équilibrer ces charges de centralité. Et c'est la raison pour laquelle nous allons avoir une clé de répartition qui nous permet de retrouver, comme l'a fait la commission d'évaluation des charges transférées, nous allons pouvoir toucher de cette contribution 3 M€ qui vont nous permettre, en effet, d'avoir un peu plus de possibilités, de faculté d'action. C'est 3 M€ par an, tous les ans, sur nos recettes de fonctionnement ce qui nous permet d'améliorer notre marge d'autofinancement et en même temps d'avoir des actions particulières et donc c'est très bienvenu.

Monsieur Pérès...

M. PERES :

Oui, merci, Monsieur le Maire.

Juste un mot, si vous permettez, sur la délibération précédente. On parlait des dépenses exceptionnelles, je crois que l'on est tous d'accord là-dessus, effectivement, qui ont pesé sur la ville de Pau, liées à cette crise sanitaire. Mais il y a un autre élément que je voudrais rappeler, ce sont les dépenses d'investissement. C'est vrai que ces 3 dernières années, il y a eu beaucoup de dépenses d'investissement mais pourquoi ? Parce qu'il fallait faire les halles qui n'avaient pas été faites, parce qu'il fallait s'occuper de l'École des Arts qui n'avait pas été faite, parce que nous avons fait la place de Verdun qui le méritait depuis très longtemps. Donc nous avons eu, effectivement, des dépenses parfaitement justifiées d'investissement, de développement, d'attractivité de la ville, je crois que c'est très important. Et c'est vrai, je l'ai toujours dit et je le montre, que le niveau d'investissement était monté. Mais je vous rappelle aussi que dans nos perspectives budgétaires 2020-2026 le niveau d'investissement progressivement diminuera pour arriver à un rythme de vitesse de croisière et ainsi la situation financière restera équilibrée.

Alors, pardonnez-moi, je voulais simplement apporter cette précision.

Alors, là effectivement, c'est quelque chose de très important. Nous sommes parvenus au bout de nombreuses discussions à montrer à nos collègues des communes, effectivement, que c'était quelque chose de juste parce qu'il s'agit de recouvrer une restitution qui correspond exactement à ce que l'on payait. Et comme vous l'avez dit très justement, Monsieur le Maire, on payait beaucoup, on payait 63% des dépenses d'incendie alors que l'on représentait 47% de la population et cela, pendant des années et des années. Donc c'est une restitution juste et chaque commune se voit restituer ce qu'elle payait. Donc, nous sommes arrivés à un accord et je crois qu'ils sont, n'est-ce pas Monsieur le Directeur Général, satisfaits de cet accord parce qu'en vérité cela n'avait jamais été fait, cela non plus et c'est un véritable pacte financier, c'est un pacte de solidarité. Cela veut dire que la communauté d'agglomération, elle a aussi pour vocation d'aider ses membres, ce que je crois.

Alors là, vous l'avez dit, c'est indiqué, simplement sur le plan de la procédure pour que cette restitution de l'attribution de compensation soit effective, il faut que chaque commune délibère et c'est ce qu'il nous est demandé ce soir donc de délibérer sur cette révision libre de l'attribution de compensation.

M. le Maire :

Donc, je mets aux voix ce rapport, qui est un rapport évidemment très important pour le rééquilibrage de nos finances.

Unanimité, je suppose ?

Merci beaucoup.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire :

Monsieur Pérès, gestion et animation du complexe de pelote, Délégation de Service Public, un avenant à ce contrat.

8 GESTION ET ANIMATION DU COMPLEXE DE PELOTE PAR VOIE DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC : APPROBATION DE L'AVENANT N°1

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Voilà, c'est une Délégation de Service Public de 5 années qui prend fin au 30 juin 2022.

Il nous est proposé de proroger d'une année pour étudier, affiner, effectivement, les divers aspects de cette Délégation de Service Public. Vous savez qu'il y a la Délégation de Service Public pour l'animation du complexe la République et un bail commercial pour le restaurant. Mais j'ajoute simplement et je rappelle qu'avant cette délégation de Service Public et je me suis fait communiquer exactement les chiffres par les services, les charges pour la ville de Pau étaient de 490 000 €...

M. le Maire :

Par an.

M. PERES :

... par an et là, la subvention annuelle que nous donnons chaque année est de 235 000 € par an. Donc, là aussi, c'est une source d'économie...

M. le Maire :

C'est 250 000 € de gagnés par an.

Et quand tout à l'heure, Monsieur Marbot m'interrogeait sur la méthode que nous avons l'intention de suivre pour améliorer nos finances, cela en est un très bon exemple. Nous avons une politique constante pour faire que des dépenses excessives soient ramenées à des niveaux qui soient des niveaux acceptables, supportables et justes. Voyez, rien que sur le complexe de pelote on gagne 250 000 € par an.

Monsieur Pérès, vous avez fini ?

M. PERES :

Oui.

M. le Maire :

Merci.

M. MARBOT :

Vous aviez donc bien compris la question. Contrairement à ce que vous avez laissé entendre, vous aviez donc bien compris la question.

M. le Maire :

Non mais, en général, je comprends ce que vous dites, Monsieur Marbot. Je comprends ce que vous dites dans les mots...

M. MARBOT :

Vous faites semblant alors ?

M. le Maire :

... dans les lignes et entre les lignes. Et donc, on sait exactement quelles sont vos pensées et vos arrières-pensées et quand vos arrières-pensées méritent d'être stigmatisées, je m'efforce de les stigmatiser amicalement.

Merci beaucoup.

Mais fermement, cependant !

Donc, unanimité.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire :

Monsieur Pérès, groupement de commandes pour prestations de diagnostic des dossiers d'indemnisation.

9 GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT POUR DES PRESTATIONS DE DIAGNOSTIC ET D'ÉLABORATION DE DOSSIERS D'INDEMNISATION DANS LE CADRE DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Voilà, entre la ville de Pau, la communauté d'agglomération et le Syndicat des Transports.

M. le Maire :

Unanimité.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire :

Monsieur Pérès, groupement de commandes d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

10 GROUPEMENT DE COMMANDES D'ASSISTANCE À MAÎTRE D'OUVRAGE DANS LE DOMAINE DES OUVRAGES D'ART – AVENANT 1 DE MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DES PRESTATIONS

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Voilà, entre la ville de Pau, la communauté d'agglomération et la commune de Saint-Faust.

M. le Maire :

Unanimité.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire :

Monsieur Lacoste, financement du centre de vaccination, exemple de charges inattendues.

11 FINANCEMENT DU CENTRE DE VACCINATION COVID-19 – CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2022 AVEC L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Rapporteur : M. Jean LACOSTE

M. LACOSTE :

Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit dans ce rapport d'approuver les termes du contrat d'objectifs et de moyens 2022 qui lie l'ARS et la ville de Pau dans le cadre de la prise en charge des surcoûts de ce centre de vaccination.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire :

Monsieur Capéran, mise en valeur des façades.

12 MISE EN VALEUR DES FAÇADES : ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIÈRES

Rapporteur : M. Michel CAPERAN

M. CAPERAN :

Monsieur le Maire, merci.

Il vous est proposé, donc, de décider l'attribution de subvention dans le cadre de l'opération de mise en valeur des façades et devantures commerciales à 4 bénéficiaires pour un montant de 25 971,61 € selon le détail joint en annexe.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire :

Monsieur Capéran, commission d'indemnisation dans le cadre des opérations d'aménagement de l'entrée Est.

13 MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION D'INDEMNISATION À L'AMIABLE DANS LE CADRE DES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE EST ET DES ESPACES PUBLICS DU QUARTIER DE LA MONNAIE

Rapporteur : M. Michel CAPERAN

M. CAPERAN :

Voilà, comme nous l'avons fait au même titre de l'infrastructure du BHNS Fébus, il vous est proposé d'adopter donc la mise en place de commission d'indemnisation pour deux opérations :

- l'opération de l'entrée Est, vous préciser que ce projet a débuté en janvier pour une durée de 28 mois. Il a été recensé environ 45 activités commerciales ou libérales susceptibles d'être impactées par les travaux ;
- pour la 2^{ème} opération du quartier de la Monnaie, le début des travaux est prévu en juin 2022. Il est recensé environ 25 activités commerciales ou libérales susceptibles également d'être impactées par les travaux.

Je vous précise qu'il y a eu une information dans le cadre de la concertation préalable et réglementaire donc tous les commerçants ont été informés de cette démarche.

Pour l'opération de l'entrée Est, le mandatement de l'indemnisation sera assuré par la communauté d'agglomération. Pour l'opération du quartier de la Monnaie, l'indemnisation sera assurée par la ville de Pau.

Cette commission sera présidée par un magistrat honoraire du Tribunal Administratif et sa composition vous est précisée dans le projet de délibération.

Par ailleurs, il vous est proposé d'approuver le règlement intérieur de cette commission.

M. le Maire :

Merci infiniment.

Unanimité.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire :

Monsieur Chenevière, le même genre de commission d'indemnisation amiable dans le cadre des travaux de requalification si importante pour le centre-ville de la rue Louis Barthou.

14 CRÉATION D'UNE COMMISSION D'INDEMNISATION AMIABLE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RUE LOUIS BARHOU DANS SA PARTIE COMPRISE ENTRE LA RUE SAINT-LOUIS ET LA RUE ALFRED DE LASSENCE

Rapporteur : M. Thibault CHENEVIÈRE

M. CHENEVIÈRE :

Eh bien, je n'ai pas grand chose à rajouter, Monsieur le Maire, c'est exactement le même dispositif que celui évoqué par Michel Capéran.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Je veux souligner que cette opération se prépare dans une ambiance de consensus très élevé, très important. Les commerçants ont tous participé, donné leur sentiment et très généralement positif, j'allais dire unanimement positif, sur cette action de requalification.

Unanimité.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire :

Éric Saubatte, une convention tripartite avec la Haute Route qui est une épreuve cyclosportive.

15 HAUTE ROUTE PYRÉNÉES 2022 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIPARTITE AVEC LA HAUTE ROUTE SA ET PAU PYRÉNÉES TOURISME

Rapporteur : M. Eric SAUBATTE

M. SAUBATTE :

Tout à fait, Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit d'accueillir à nouveau à Pau du 6 au 7 juillet, donc, la prestigieuse course cyclotouriste de la Haute Route avec plus de 1 000 personnes, plus de 1 000 nuitées donc de fortes retombées économiques et, à cet effet, vous autoriser à signer une convention entre Pau Pyrénées Tourisme, la Haute Route SA et vous-même.

À noter qu'il y aura une participation forfaitaire de 7 500 € TTC de Pau Pyrénées Tourisme et que la ville de Pau mettra quant à elle ses services et ses moyens techniques pour l'organisation.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire :

Une épreuve nouvelle qui est le tour féminin international des Pyrénées qui est mis en place par l'Association Française des Coureuses Cyclistes. Je ne sais pas s'il faut dire des coureuses ou des coureuses mais ceci est à débattre...

M. SAUBATTE :

Josy Poueyto vous dirait les coureuses, Monsieur le Maire.

M. le Maire :

...entre spécialistes.

Donc, vous avez la parole, Monsieur Saubatte, en l'absence de Josy Poueyto.

16 ACCUEIL DU CIC-TOUR FÉMININ INTERNATIONAL DES PYRÉNÉES : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES COUREURS CYCLISTES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU BÉARN PYRÉNÉES

Rapporteur : M. Eric SAUBATTE

M. SAUBATTE :

Oui tout à fait, donc, c'est une épreuve qui arrivera juste après, donc, le tour de France féminin que nous aurons le plaisir d'accueillir à Pau et pour avoir ce plaisir d'accueillir, vous autoriser à signer, donc, cette convention entre les organisateurs, entre l'agglomération et la ville de Pau sachant que l'agglomération mettra quant à elle une subvention de 20 000 € et la ville de Pau mettra à disposition ses moyens logistiques et techniques.

C'est une très très belle épreuve qui augurera certainement d'autres belles épreuves du cyclisme féminin à Pau. C'est ce que je pense et ce dont est en train de travailler Josy Poueyto, voilà.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Unanimité.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire :

Kenny Bertonazzi, conventionnement à l'expérimentation sur l'opération Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée.

17 CONVENTIONNEMENT À L'EXPÉRIMENTATION TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE

Rapporteur : M. Kenny BERTONAZZI

M. BERTONAZZI :

Alors, là aussi, c'est pour remplacer Josy. Merci, Monsieur le Maire.

Donc, grâce à l'implication de très nombreux partenaires et personnes associées dont des personnes privées d'emploi, ainsi que notre service emploi compétence, on est dans la dernière ligne droite de notre candidature.

C'est une expérimentation, je rappelle très rapidement, qui a pour objectif de démontrer qu'il est possible à l'échelle de notre territoire de mobiliser l'ensemble des acteurs dans une dynamique de coopération au service du droit à l'emploi.

D'ici 2026, sur le périmètre Foirail-Montpensier-Triangle-Les Anglais, nous embaucherons toutes les personnes volontaires, demandeurs d'emploi de longue durée depuis plus d'un an, soit dans des entreprises classiques ou de l'économie sociale et solidaire déjà existantes, soit dans l'Entreprise à But d'Emploi qui vient d'être créée, qui loue les anciens locaux de l'imprimerie lpadour qui est rue Émile Guichenné.

Donc, l'entreprise à but d'emploi embauchera ces personnes volontaires dans l'ordre dans lequel elles se sont manifestées en CDI et à temps choisi.

Les activités développées ne rentrent pas en concurrence avec celles déjà existantes et auront un intérêt économique mais également social et environnemental au service des habitants et des entreprises du territoire.

On a calculé une perspective d'environ 200 créations d'emploi sur le périmètre choisi dont 125 dans l'Entreprise à But d'Emploi.

Afin de mettre en œuvre le projet sur le territoire, il convient d'autoriser la signature de deux conventions pour la période 2022-2026 avec l'association qui gère l'expérimentation qui est présidée par Louis Gallois. L'une des conventions avec notre territoire est le Comité Local Emploi que nous avons créé et que vous présidez, Monsieur le Maire, qui est à la fois un espace de concertation mais également de construction du projet, et l'autre avec le territoire et l'Entreprise à But d'Emploi.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Et je veux vous remercier personnellement, Monsieur Bertonazzi, pour le travail que vous faites dans ce secteur de l'insertion, de la recherche d'emploi et qui est au fond une de vos vocations et vous faites cela et c'est très précieux pour nous tous donc merci bien.

Unanimité.

M. DARTIGOLLES :

J'avais levé la main, Monsieur le Maire.

M. le Maire :

Ah, je ne vous avais pas vu, Monsieur Dartigolles, vous avez la parole.

M. DARTIGOLLES :

Ce n'est pas grave.

Oui, il faut rappeler qu'il y a très souvent dans les profils des personnes...

M. le Maire :

Vous changez tout le temps de place, Monsieur Dartigolles.

M. DARTIGOLLES :

Oui, comme vous.

M. le Maire :

Vous étiez dans un bureau, vous étiez en voiture, vous étiez devant un bâtiment superbe et maintenant à l'intérieur de ce bâtiment superbe.

M. DARTIGOLLES :

Voilà ! Ce qu'il vous arrive très fréquemment aussi.

M. le Maire :

Non, non ! Moi je suis un peu ... *Inaudible*...

M. DARTIGOLLES :

Si, si, bon, ne me détournez pas, s'il vous plaît !

Donc, l'idée est que nous avons à faire avec ce type de dispositif à des personnes très fragilisées par les accidents de la vie, parfois très éloignées de l'emploi et qui voient ces dispositifs, bien sûr, comme une chance qui se présente. Et je serai attentif, parce qu'il y a eu des expérimentations réussies et d'autres peu réussies. Il y a aussi des choses qui se passent à l'échelle de notre territoire qui dysfonctionnent, j'aurai l'occasion prochainement de vous alerter sur une situation particulière concernant une entreprise, Monsieur le Maire, sur la formation. En tout cas, il faut faire très attention à ce que ces personnes qui rentrent dans des dispositifs aient une expérience positive et n'en ressortent pas brisées. J'ai un cas en tête qui m'a beaucoup touché sur le plan local.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Et merci, je répète à Kenny Bertonazzi, sur ce sujet.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire :

Monsieur Lacoste, roulement habiles.

18 AIDE EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION « ROULEMENTS HABLES »

Rapporteur : M. Jean LACOSTE

M. LACOSTE :

Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit donc d'une aide exceptionnelle, probablement l'une des dernière attribuées par notre ville à une association qui s'appelle « Roulements Habiles » dans le cadre des conséquences de la crise du Covid.

Nous avons, je le rappelle, soutenu l'intégralité des associations, qu'elles soient culturelles, sportives ou autres dans le cadre concernant les impacts de cette crise sanitaire.

Il s'agit donc là de 5 000 € pour une association qui s'occupe de percussions.

M. le Maire :

Très bien.

Unanimité.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire :

Nous passons au rapport n°19, une convention de partenariat entre la ville de Pau et Ecocène. C'est Christelle Bonnemason-Carrère qui la présente et elle ne participera pas au vote.

19 CONVENTION DE PARTENARIAT TRIENNALE ENTRE LA VILLE DE PAU ET ECOÈNE EN FAVEUR DE LA PROMOTION DE L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Rapporteur : Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE

Mme BONNEMASON-CARRERE :

Oui, bonsoir, Monsieur le Maire, bonsoir mes chers collègues, effectivement, l'association Ecocène met en place des actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et au développement durable et il est proposé ici de renouveler, donc, la convention de partenariat.

La dernière convention a permis de réaliser des actions de sensibilisation du grand public avec l'organisation de différents débats relatifs au climat, à la biodiversité, des actions dans le cadre de la semaine du développement durable ou encore un accompagnement pour les scolaires et des accompagnements au label Éco-École.

Donc, il est proposé de renouveler cette convention de partenariat permettant ainsi le soutien aux actions à destination des publics scolaires et du grand public, l'échange et le transfert d'expérience, la communication et la valorisation des initiatives en ce sens.

Donc, des projets soutenus comme par exemple :

- des coordinations sur les volets associatifs d'un festival grand public autour des transitions écologiques ;
- sensibilisation à la nature en ville ;
- accompagnement des établissements scolaires dans la démarche des Éco-École ;
- et encore sensibilisation et médiation en faveur des transitions écologiques, dans le cadre du plan climat.

La durée de la convention est de 3 ans et le budget annuel est de 31 635 €.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Unanimité.

Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire :

Le rapport n°20 est présenté par Alexa Lauriol.

20 PLAN DE GESTION DE LA FORÊT DE BASTARD

Rapporteur : Mme Alexa LAURIOL

Mme LAURIOL :

Oui, bonjour, Monsieur le Maire, bonjour mes chers collègues, dans le cadre du plan décennal de gestion de la forêt de Bastard, il vous est demandé d'approuver la programmation 2021-2022 et d'approuver le plan de financement au titre de l'année 2022 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

Précision faite que les dépenses seront imputées au budget 2022.

M. PERES :

Merci beaucoup.

Il y a-t-il des oppositions ?

Il n'y en a pas, ni d'abstentions.

Donc, c'est adopté à l'unanimité.

Merci.

Adopté à l'unanimité.

M. PERES :

Nous passons à la délibération suivante, Madame Lipsos-Sallenave, concernant la mise à jour du règlement sur le temps de travail.

21 MISE À JOUR DU RÈGLEMENT SUR LE TEMPS DE TRAVAIL

Rapporteur : Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE

Mme LIPSOS-SALLENAVE :

Oui, merci, Monsieur le Maire.

Donc, le règlement du temps de travail a été mis en place depuis le 1er janvier 2020 mais il nécessite chaque année des réajustements en fonction, eh bien, des évolutions réglementaires, également nécessité d'apporter des précisions sur la mise en œuvre concrète dans les services, également de répondre au mieux aux nécessités de service.

Donc, vous avez tout cela qui est développé dans la délibération, je ne vais pas vous donner le détail. Mais par exemple, pour les adaptations réglementaires, eh bien, c'est par exemple le lien avec les congés liés à la parentalité. Pour le règlement dans les services, on a apporté des précisions sur la journée de solidarité, sur les absences, sur le pointage, etc., pour éviter des mauvaises interprétations. Et ensuite, pour les nécessités de service, on a rajouté des services pour les jours de sujétions par exemple.

Donc, il vous appartient d'approuver la mise à jour de ce règlement tel que présenté dans la délibération et en annexe.

M. PERES :

Merci beaucoup.

Y a-t-il des observations ? Non, il n'y a pas d'observations.

Donc, adopté à l'unanimité ?

Merci.

Adopté à l'unanimité.

M. PERES :

Nous passons à la délibération suivante, importante concernant la composition du Comité Social Territorial.

22 COMPOSITION DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL

Rapporteur : Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE

Mme LIPSOS-SALLENAVE :

Oui, c'est la composition du Comité Social Territorial.

Donc, vous le savez, il va y avoir des élections professionnelles en 2022. Nous avons des nouvelles instances qui seront mises en place : le Comité Social Territorial et également une structure qui va remplacer le CHSCT qui s'appelle la Formation spécialisée en matière de Santé de Sécurité et de Conditions de Travail.

Donc, nous avons décidé de créer un Comité Social Territorial commun entre agents de la communauté d'agglomération et de la ville de Pau et de rattacher son fonctionnement à la communauté d'agglomération.

Donc, nous devons déterminer la composition de ces structures, le Comité Social Territorial et également cette structure qui remplace le CHSCT.

Donc, il vous est demandé de décider pour le Comité Social Territorial commun :

- de maintenir le paritarisme numérique en fixant le nombre des représentants des collectivités égal à celui des représentants du personnel titulaire et suppléant ;
- de fixer à 15 le nombre des représentants titulaires du personnel. Le nombre de représentants suppléants du personnel est égal au nombre de représentants titulaires du personnel ;
- de maintenir le paritarisme de fonctionnement en recueillant l'avis des représentants de la collectivité en complément de l'avis émis par les représentants du personnel ;
- de fixer la répartition des sièges des collectivités employeurs au prorata des effectifs entre la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées et la Ville de Pau, à raison de :
 - 8 sièges pour la ville de Pau ;
 - 7 sièges pour la communauté d'agglomération.

Ensuite, pour la Formation spécialisée en matière de Santé de Sécurité et des Conditions de Travail qui remplace le CHSCT :

- maintenir le paritarisme numérique en fixant le nombre de représentants des collectivités égal à celui des représentants du personnel titulaire et suppléant ;
- de fixer à 15 le nombre de représentants titulaires du personnel ;
- de maintenir le paritarisme de fonctionnement avec recueil de l'avis des représentants de la collectivité ;
- et de fixer la répartition selon les mêmes modalités que pour le Comité Social Territorial commun.

M. le Maire :

Merci, Madame Lipsos-Sallenave.

M. PERES :

C'était la délibération n°22, Monsieur le Maire, voilà.

Mme LIPSOS-SALLENAVE :

C'était la n°22.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Je mets aux voix le rapport.

Il est adopté à l'unanimité si je ne me trompe pas.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire :

N°23, Madame Lipsos-Sallenave.

23 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE EN COMMUN DE MOYENS HUMAINS ENTRE LA VILLE DE PAU, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU BÉARN PYRÉNÉES ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR L'ORGANISATION DES ÉLECTIONS POLITIQUES

Rapporteur : Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE

Mme LIPSOS-SALLENAVE :

Voilà, il s'agit du renouvellement de la convention de mise en commun de moyens humains entre la Ville de Pau, la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées et le Centre Communal d'Action Sociale pour l'organisation des élections à venir, d'avril et de fin juin.

Donc, il s'agit d'approuver le projet de convention qui est annexé au rapport et vous autoriser, Monsieur le Maire, à signer la convention tripartite et d'approuver l'institution de l'Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Élections et de préciser que le montant de référence du calcul sera celui de l'IFTS de 2^{ème} catégorie assorti d'un coefficient de 3,5.

Nous savons que l'aide de nos agents est, effectivement, très précieuse pour ces élections.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

C'est pour moi une occasion de rappeler à chacun d'entre nous, majorité et opposition, que la participation à la tenue des bureaux de vote est un devoir. Et donc c'est très important que chacun, et pour le 1^{er} tour et pour le 2^{ème} tour et pour les 1^{er} et 2^{ème} tour des élections législatives, accepte de prendre sa part d'une tâche qui est de moins en moins facile à garantir parce que le nombre de volontaires est de moins en moins important.

Donc, il faut au moins que nous, nous soyons volontaires à 100%.

Merci beaucoup.

Unanimité.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire :

Madame Lipsos-Sallenave, modification du tableau des effectifs.

24 TRANSFORMATION DE POSTES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE

Mme LIPSOS-SALLENAVE :

Oui, alors, il y a tout d'abord des transformations de postes :

- 4 postes qui relèvent du cadre d'emplois d'adjoint d'animation (catégorie C) en postes qui relèvent du cadre d'emplois d'animateur (catégorie B) filière animation, à temps complet.

Ensuite, on l'a un petit peu évoqué lorsque vous avez évoqué les rythmes scolaires, il s'agit de créer les postes dans le cadre du projet de résorption de la précarité et de modifier le tableau des effectifs. Je tiens à préciser, donc, que nous avons, dans le cadre de la politique RH, un plan de résorption de la précarité qui commence à se déployer depuis fin 2021 et qui va se déployer de 2022 à 2024 et dans ce cadre-là, il s'agit, donc, de créer :

- 6 postes à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation (catégorie C), filière animation ;
- 31 postes à temps non complet relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation (catégorie C), filière animation ;
- 1 poste de maître-nageur sauveteur à temps complet, cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives, filière sportive (catégorie B).

Cela veut dire que l'on va commencer à déprécariser notamment les animateurs dans le périscolaire, on va le faire jusqu'en 2024.

D'autoriser, ensuite, le recours éventuel à un agent contractuel selon une procédure qui a été rappelée dans la délibération.

De prélever les sommes nécessaires à cette dépense sur les codes nature et fonction réservés au personnel sur le budget de l'exercice 2022 et de vous autoriser, Monsieur le Maire, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.

M. le Maire :

C'est l'illustration des arguments que nous échangeons. Ici, on a 31 animateurs qui passent de non permanent à permanent, à temps complet ou à temps partiel mais à permanent et qu'il aurait fallu licencier autrement.

Donc, très important.

Je mets aux voix.

Unanimité si je ne me trompe pas.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire :

Et enfin, mise à jour des fonctions du régime indemnitaire, Madame Lipsos-Sallenave.

25 MISE À JOUR DES FONCTIONS DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL

Rapporteur : Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE

Mme LIPSOS-SALLENAVE :

Oui, alors donc, il s'agit en fait du passage en catégorie B des cadres d'emplois des auxiliaires de puériculture et de la création du cadre d'emplois des aides-soignants et donc il faut mettre à jour la liste du fameux RIFSEEP.

Donc, je vous passe les détails parce que c'est assez technique et détaillé mais c'est un point important pour les agents qui assurent ces fonctions.

Donc, il s'agit d'approuver les modifications du RIFSEEP pour un effet au 1er avril 2022.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Et une politique, là encore, de soutien à la situation de nos agents.

Unanimité.

Adopté à l'unanimité.




M. le Maire :

Je vous remercie d'avoir participé à ce conseil municipal à beaucoup de moments souriants.

Merci beaucoup à tous de votre présence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

**FEUILLE SIGNATURES :
ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28.03.22**

<p><u>François BAYROU</u></p> 	<p align="center">ADJOINTS AU MAIRE</p>	<p><u>Jean-Louis PERES</u></p> 	<p><u>Véronique LIPSOS-SALLENAVE</u></p>
<p><u>Jean LACOSTE</u></p> 	<p><u>Clarisse JOHNSON LE LOHER</u></p> 	<p><u>Mohamed AMARA</u></p> <p>Pouvoir à M. PERES</p> 	<p><u>Béatrice JOUHANDEAUX</u></p> 
<p><u>Eric SAUBATTE</u></p> 	<p><u>Alexa LAURIOL</u></p> 	<p><u>Michel CAPERAN</u></p> 	<p><u>Marie-Laure MESTELAN</u></p> 
<p><u>Régis LAURAND</u></p> 	<p><u>Françoise MARTEEL</u></p> 	<p><u>Thibault CHENEVIÈRE</u></p> 	<p><u>Christelle BONNEMASON-CARRERE</u></p> 
<p><u>Kenny BERTONAZZI</u></p> 	<p><u>Najia BOUCHANNAFA</u></p>	<p><u>Gilbert DANAN</u></p> 	<p><u>Stéphanie DUMAS</u></p> 
<p><u>Alain VAUJANY</u></p> 	<p><u>Josy POUEYTO</u></p> <p>Pouvoir à M. le Maire</p> 	<p><u>Yves DEJEAN</u></p> 	<p><u>Jean-Loup FRICKER</u></p> 

<p><u>Catherine LOUVET-GIENDAJ</u></p> 	<p><u>Jean-François PLEGUE</u></p> 	<p><u>Patricia WOLFS</u></p>	<p><u>Pascal GIRAUD</u></p>
<p><u>Frédéric DAVAN</u></p>	<p><u>Alexandre PEREZ</u></p> 	<p><u>Sébastien AYERDI</u></p> 	<p><u>Pierre DUDOUET</u></p> 
<p><u>Xavier LALANDE</u></p> 	<p><u>Pauline ROY LAHORE</u></p> 	<p><u>Lise ARRICASTRE</u></p>	<p><u>Marie MOULINIER</u></p> <p>Pouvoir à Mme LE DELLIOU</p> 
<p><u>Marie SALESSES</u></p> 	<p><u>Stéphane DUSSARPS</u></p> 	<p><u>Camille LE DELLIOU</u></p> 	
<p><u>Jérôme MARBOT</u></p> 	<p><u>Julie JOANIN</u></p> <p>Pouvoir à M. MARBOT</p> 	<p><u>Jean-François BLANCO</u></p> <p>Pouvoir à Mme CAMELOT</p> 	<p><u>Sylvie GIBERGUES</u></p> 
<p><u>Olivier DARTIGOLLES</u></p> 	<p><u>Emmanuelle CAMELOT</u></p> 	<p><u>Patrice BARTOLOMÉO</u></p> <p>excuse</p> 	<p><u>Fabienne CARA</u></p> 
<p><u>Laurent JUBIER</u></p> <p>excusé</p>	<p><u>Marion BUSSY</u></p> 	<p><u>Tuncay CILGI</u></p> <p>Pouvoir à Mme BUSSY</p> 	